

**Direction Vie institutionnelle  
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 28 septembre 2020

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt , le vingt huit septembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil métropolitain, sise 3 rue Malakoff, le Forum à Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22 septembre 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

### Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Gilles NAMUR - Mme Lucille LHEUREUX - M. Hakim SABRI - Mme Isabelle PETERS - M. Maxence ALLOTO - Mme Anouche AGOBIAN - M. Olivier BERTRAND - Mme Margot BELAIR - M. Alan CONFESSON - Mme Chloé PANTEL - M. Antoine BACK - Mme Annabelle BRETTON - M. Emmanuel CARROZ - Mme Kheira CAPDEPON - M. Vincent FRISTOT - Mme Christine GARNIER - M. Pierre-André JUVEN - Mme Céline MENNETRIER - M. Nicolas KADA - Mme Maud TAVEL - M. Pierre MERIAUX - M. Claus HABFAST - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Lionel PICOLLET - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Sylvie FOUGERES - Mme Salima DJIDEL - Mme Barbara SCHUMAN - Mme Sandra KRIEF - Mme Céline DESLATTES - Mme Amel ZENATI - Mme Laure MASSON - M. Luis BELTRAN-LOPEZ - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Yann MONGABURU - M. Antoine FLECHET - M. Nicolas BERON-PEREZ - Mme Maude WADELEC - Mme Katia BACHER - Mme Chloé LE BRET - M. Djamel WAZIZI - M. Alain CARIGNON - Mme Dominique SPINI ALIM - Mme Brigitte BOER - M. Chérif BOUTAFA - Mme Anne CHATELAIN-ROCHE - Mme Nathalie BERANGER - M. Nicolas PINEL - M. Olivier SIX - Mme Emilie CHALAS - M. Hassen BOUZEGHOUB - Mme Cécile CENATIEMPO - M. Olivier NOBLECOURT

### Absents ayant donné pouvoir :

M. Maxence ALLOTO donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 15H50 à 16H16  
M. Olivier BERTRAND donne pouvoir à Mme Katia BACHER de 17H11 à 18H02  
Mme Chloé PANTEL donne pouvoir à Mme Annabelle BRETTON de 16H10 à 16H49  
Mme Annabelle BRETTON donne pouvoir à Mme Céline MENNETRIER de 21H10 à 22H14  
M. Nicolas KADA donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 21H à 22H14  
Mme Maud TAVEL donne pouvoir à Mme Chloé PANTEL de 21H à 22H14  
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à M. Lionel PICOLLET de 15H08 à 20H16  
M. Hasni BEN-REDJEB donne pouvoir à Mme Amel ZENATI de 20H17 à 22H14  
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 15H08 à 22H14  
M. Lionel PICOLLET donne pouvoir à M. Pierre-André JUVEN de 20H16 à 22H14  
Mme Salima DJIDEL donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 18H15 à 18H59  
Mme Barbara SCHUMAN donne pouvoir à M. Luis BELTRAN-LOPEZ de 21H54 à 22H14  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Margot BELAIR de 16H13 à 17H03  
Mme Laure MASSON donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 20H10 à 22H14  
M. Luis BELTRAN-LOPEZ donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 18H44 à 19H20  
Mme Maude WADELEC donne pouvoir M. Vincent FRISTOT de 17H20 à 18H25  
Mme Laura PFISTER donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 15H08 à 22H14  
Mme Karen LORINQUER donne pouvoir à Mme Emilie CHALAS de 15H08 à 19H20  
Mme Emilie CHALAS donne pouvoir à M. Olivier SIX de 19H21 à 22H14  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Cécile CENATIEMPO de 17H53 à 22H14  
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Nicolas PINEL de 17H35 à 18H34

Absents excusés : Mme Karen LORINQUER de 19H21 à 22H14

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un-e secrétaire de séance pris au sein du conseil : M. Maxence ALLOTO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné-e pour remplir ces fonctions.

Séance ouverte à 15H08.

Il est proposé la candidature de M. ALLOTO en secrétaire de séance.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Discours introductif de M. le Maire, président de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'installation de M. WAZIZI suite à la démission de M. BOUZAIENE en date du 29 juillet 2020.

### **Questions orales :**

**M. le Maire suspend la séance à 15h21 pour donner la parole à M. Patrick SALZE membre du Conseil Citoyen Indépendant de territoire du secteur 5 (CCI5) et de l'Association de Gestion des CCI (ACCIG).**

**- Question orale de M. SALZE portant sur l'avenir des dispositifs de démocratie locale et en particulier sur les Conseils Citoyens de Territoire.**

### **Reprise de la séance à 15h22**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme CHALAS pour le groupe Nouveau Regard portant sur la politique de sécurité à Grenoble.**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de Mme BERANGER pour le Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) portant sur l'élaboration d'un plan de sécurité pour la ville de Grenoble.**

- Réponse de M. le Maire.

**- Question orale de M. NOBLECOURT pour le groupe Nouvel Air, Socialistes et Apparentés portant sur un plan de soutien aux grenoblois dans cette période de crise sanitaire et sociale.**

- Réponse de M. le Maire.

**Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 juillet 2020 a été adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION N° 1-(23081)** - RENDU ACTE - Compte rendu de Monsieur le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 3 juillet 2020 et de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. KADA

**Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire en application de ces délégations de pouvoir.**

**DELIBERATION N° 2-(23578)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif - Modalités de soutien de la Ville de Grenoble et création d'un fonds de soutien exceptionnel et pluriannuel

Intervention(s) : Mme BRETTON, Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. NOBLECOURT, Mme BERANGER, M. JUVEN, M. KADA, Mme GARNIER, M. MERIAUX, M. ALLOTO, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme DESLATTES, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- la création d'un fonds de soutien au secteur associatif grenoblois.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**DELIBERATION N° 3-(23610)** - AFFAIRES CULTURELLES - Accompagnement du monde culturel suite à la crise sanitaire Covid 19 - Création d'un fonds de soutien.

Intervention(s) : Mme BRETTON, Mme LHEUREUX, M. CARIGNON, Mme CHALAS, M. BOUZEGHOUB, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, M. NOBLECOURT, Mme BERANGER, M. JUVEN, M. KADA, Mme GARNIER, M. MERIAUX, M. ALLOTO, M. BELTRAN-LOPEZ, Mme DESLATTES, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création d'un fonds de soutien au secteur culturel grenoblois.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**DELIBERATION N° 4-(23046)** - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations, transformations et précisions sur certains emplois.

Intervention(s) : M. NAMUR, M. MERIAUX, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BOUTAFA, M. NOBLECOURT, M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé, présentées au Comité Technique du 22 septembre 2020 ;**

**- d'ouvrir au recrutement d'agents contractuels :**

- **7 postes dans le nouveau service circulation, réseaux, lumière :**
  - **Responsable de l'éclairage public (1 poste)**
  - **Responsable des réseaux électriques (1 poste)**
  - **Responsable des ouvrages d'art (1 poste)**
  - **Instructeur espace public (4 postes)**
  
- **4 postes au service droits de voirie dans une nouvelle unité « occupations commerciales » :**
  - **Responsable de l'unité occupations commerciales (1 poste)**
  - **Instructeurs droits de voirie /occupation du domaine public (3 postes)**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre) + 3 Nouveau Regard.**

**DELIBERATION N° 5-(23284)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Mise à disposition par bail à construction d'un tènement dans la ZAC Blanche Monier à l'Association Point d'eau.

Intervention(s) : M. JUVEN, M. NOBLECOURT, M. CARIGNON.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la conclusion d'un bail à construction avec l'association Point d'Eau pour une durée de 75 ans sur le tènement situé rue Joseph-François Girot et cadastré section AY n° 179 ;**

**- de dire que le bail sera consenti à l'euro symbolique compte-tenu de son caractère très social ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail à construction et tout document se rapportant à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**L' élus cité ci-après n'a pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle il représente la commune en qualité d'administrateur : M. KADA.**

**DELIBERATION N° 6-(23623) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Aide humanitaire d'urgence à la population beyrouthine (LIBAN).**

Intervention(s) : M. CARROZ, Mme CHALAS, M. CARIGNON, M. BOUTAFA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser une subvention de 5 000 € euros au « Fonds d'urgence des collectivités territoriales pour le Liban » de Cités Unies France, géré en lien avec la Cellule de crise du Ministère des Affaires étrangères, pour venir en aide à la Ville de Beyrouth**
- **de demander à Cités Unies France de transmettre les bilans de l'utilisation de ces fonds.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**VOEU - Vœu du Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) demandant à l'État de bénéficier d'une ligne de grande vitesse entre Saint Exupéry et Grenoble.**

Intervention(s) : Mme CHATELAIN-ROCHE, Mme CHALAS, M. MONGABURU, M. CARIGNON.

**Vœu repoussé**

**Pour : 9**

**Contre : 46 Grenoble en commun**

**Abstentions : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**Ne prend pas part au vote : 1 Nouveau Regard (M. SIX).**

**DELIBERATION N° 93-(23952) - VOEU - Vœu du groupe Grenoble en Commun relatif à une demande d'expression publique de Grenoble contre la réforme de la Politique Agricole Commune.**

Intervention(s) : M. BACK.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **De demander aux députés français du Parlement européen ainsi que les gouvernements des États membres de s'engager en faveur d'une autre Politique Agricole et Alimentaire**

**Commune (PAAC), durable pour le climat et la biodiversité, juste pour les agriculteurs·trices ;**

**- De demander au Ministre de l'Agriculture Julien de Normandie et au Président de la République Emmanuel Macron de tenir compte des grandes difficultés des territoires à dynamiser l'agriculture agroécologique et locale, dans le cas où une modification significative de la PAC ne serait apportée en ce sens ;**

**- De souhaiter contribuer en ce sens au débat « ImpAC'tons » porté par la Commission Nationale du Débat Public, préalable à la rédaction du plan stratégique national de la France pour la période de programmation de la PAC 2023-2030.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouveau Regard + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**DELIBERATION N° 7-(22940) - DEMOCRATIE LOCALE - Convention de mise à disposition de réfrigérateurs solidaires dans le cadre du Budget Participatif entre la Ville de Grenoble et les associations "Gaia" et "Cuisine sans Frontière".**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition gratuite d'un réfrigérateur entre la Ville et les associations Cuisine sans frontière et GAIA.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexe de la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 8-(23581) - VIE DES ASSOCIATIONS - Renouvellement de l'adhésion à La Fonda, en tant que partenaire associé**

**Intervention(s) : M. CARIGNON.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'adhésion de la Ville de Grenoble à La Fonda en tant que partenaire associé,**

**- d'autoriser le paiement de cette adhésion d'un montant de 3500€ pour l'année 2020.**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 9-(21786)** - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens et convention de mise à disposition de locaux entre l'association Age d'Or et la Ville de Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une subvention de 30 500 euros à l'association Age d'or.
- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens ainsi que de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Age d'Or tels qu'annexées à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les deux conventions jointes en annexes 1 et 2 à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 10-(22334)** - ACTION SOCIALE - Convention entre l'association Kiné prévention Auvergne Rhônes Alpes et la Ville de Grenoble relative aux ateliers de prévention des chutes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat telle qu'annexée à la présente délibération
- d'autoriser la signature de la convention cadre de partenariat telle que présentée en annexe par les maisons des habitants concernées.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 11-(23078)** - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte relative à l'organisation des séjours sur la base de loisirs de Massacan

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant à la convention passée entre l'association « Poil de carotte » et la Ville de Grenoble annexée à la présente délibération relative à l'accueil en pension complète des usagers des Maisons des Habitants de Grenoble pour les séjours de l'été sur la base de loisirs de Massacan;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à régler à l'association « Poil de carotte » la somme de 24 000 euros à ce titre.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 12-(23077)** - ACTION SOCIALE - Convention d'attribution de financement 2020 dans le cadre du programme "Intégration et accès à la nationalité française" pour les ateliers socio linguistiques

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention d'attribution de subvention de la Direction départementale de la cohésion territoriale de l'Isère relative aux actions socio linguistiques, jointe en annexe à la délibération,**
- **d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention d'attribution de subvention relative à la perception de la recette liée 2020.**
- **d'autoriser à percevoir les sommes correspondantes.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 13-(23593)** - ACTION SOCIALE - Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON, M. SOLDEVILLE.**

**DELIBERATION N° 14-(23525)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition de locaux pour l'association Ulisse-Grenoble Solidarité

Intervention(s) : M. CARIGNON, Mme DESLATTES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux auprès de **Ulisse-Grenoble Solidarité**,
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention de mise à disposition de locaux annexée à la présente délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 15-(23594)** - ACTION SOCIALE - Convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association les Envolées

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux, au 16 rue **André Argouges** entre la Commune de Grenoble et l'association **Les Envolées**, ci-annexée ;
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 16-(23371)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition des locaux pour l'association **Observatoire International des prisons (OIP)**.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser la mise à disposition à l'**Observatoire International des Prisons Groupe local d'observation de la Maison d'arrêt de Varcès** des locaux, ainsi qu'un jardin privatif, sis 2, **Allée du lys Rouge**, pour un montant valorisé de **3254.93 euros/an**.
- d'autoriser **Monsieur le Maire** à signer la convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 17-(23583)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition gratuite de locaux au 72 avenue **Léon Blum** à l'association "**Grenoble Solidaire**"

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux avec l'association **Grenoble Solidaire**, ci-annexée ;

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 18-(23562) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention relative aux obligations réciproques du Département de l'Isère et de la Ville de Grenoble concernant les actions de prévention médicosociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles de la ville pour l'année 2020**

Intervention(s) : Mme BOER, M. JUVEN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à adopter les termes de la convention ci-annexée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative aux actions de prévention médico-sociales en faveur des enfants de moins de six ans dans les écoles maternelles pour l'année 2020,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,**
- d'autoriser la perception des recettes correspondantes versées par le Département.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 19-(23358) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Convention 2020 entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère relative au fonctionnement du Centre de Planification et d'Education Familiale Interquartiers (CPEF) géré par la Ville de Grenoble**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de percevoir une subvention d'un montant de 152 000 euros du Département de l'Isère relativement au fonctionnement du Centre de Planification et d'Éducation Familiale de l'Isère Interquartiers (CPEF), pour l'année 2020.**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-dessus mentionnée et figurant en annexe de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 20-(23375) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal de Grenoble (TMG) - Remboursement de la location de salle au bénéfice de l'association UPSTAGE**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**d'autoriser le versement de la somme de 2 250 € à l'association UPSTAGE, correspondant au remboursement de la location de la salle les 13 et 14 mars 2020.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 21-(23373)** - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal de Grenoble (TMG) - Renouvellement du partenariat avec l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole pour la réalisation de visites guidées du Grand théâtre du TMG.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser les visites du Grand théâtre par les guides de l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre de son programme "les Midis-visites" ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole, présentée en annexe n°1 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 22-(23372)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat en matière de communication avec la SEMITAG et le journal MINIZOU dans le cadre de l'action culturelle.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication avec la SEMITAG, jointe en annexe n°1 ;**
- **d'approuver les termes de la convention de partenariat en matière de communication avec le journal MINIZOU, jointe en annexe n°2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 23-(23571)** - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque de Grenoble - Conservatoire de Grenoble : Renouvellement de la convention relative au développement culturel à la maison d'arrêt de Grenoble Varcès et le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la protection judiciaire de la jeunesse pour les années scolaires 2020-2021 à 2022-2023.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention susvisée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 58**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (Mme PANTEL).**

**DELIBERATION N° 24-(23572)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Avenant n° 2 à la convention de partenariat avec Musée en Musique, conventions de partenariat avec le jazz club de Grenoble à l'occasion de la 16<sup>e</sup> édition du Grenoble Alpes Métropole jazz festival et avec la ville de Chambéry, la Commune Nouvelle d'Annecy, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) et l'Orchestre des Pays de Savoie pour l'année scolaire 2020-2021.

Intervention(s) : Mme BOER, Mme LHEUREUX, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'avenant n°2 à la convention avec l'association Musée en Musique pour le report en octobre 2020 de la participation de certaines classes d'élèves à l'événement *Brèves musicales* joint en annexe 1 ;
- d'approuver la convention de partenariat avec l'association jazz Club de Grenoble pour la participation des élèves en CEPI musiques actuelles à la 16<sup>ème</sup> édition du Grenoble Alpes métropole jazz festival jointe en annexe 2 ;
- d'approuver la convention de partenariat avec la ville de Chambéry, la Commune Nouvelle d'Annecy, la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) et l'Orchestre des Pays de Savoie pour l'année scolaire 2020-2021 jointe en annexe 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et avenant, joints en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 25-(23565)** - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Remise gracieuse de droits d'inscription pour l'année scolaire 2019-2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accorder la remise gracieuse des droits d'inscription 2019-2020 dûs par pour un  
montant de 405,30 €.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 26-(23539)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Avenants aux conventions de prêt de collections avec la ville de Saint-Etienne, la Communauté d'agglomération Pays de France Roissy et le Musée des Confluences.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt de collections avec la ville de Saint-Etienne, joint en annexe n° 1 ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt de collections avec la Communauté d'agglomération Pays de France Roissy , joint en annexe n° 2 ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prêt de collections avec Confluences, joint en annexe n° 3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions de prêt de collections.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 27-(23540)** - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble – Renouvellement de l'adhésion à la Charte Pôle Information Flore Habitat Fonge (PIFH).

Intervention(s) : M. PINEL, Mme LHEUREUX.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la Charte du Pôle d'Information Flore Habitats Fonge (PIFH) (annexe °1) ;
- d'approuver l'adhésion du Muséum de Grenoble à la Charte du PIFH (annexe n°2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion du Muséum de Grenoble au Pôle Information Flore Habitat Fonge (PIFH).

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 28-(23555)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Avenant à la convention avec le département de l'Isère pour le dépôt d'œuvres au musée de la Révolution française de Vizille.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le dépôt de trois œuvres supplémentaires, appartenant aux collections du Musée de Grenoble, au département de l'Isère pour le Musée de la Révolution française de Vizille ;
- d'approuver l'avenant à la convention avec le Département de l'Isère relative à ces trois dépôts ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 29-(23556)** - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention de partenariat en matière de communication dans le cadre de l'exposition « Grenoble et ses artistes au 19ème siècle » avec l'association Label Ville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe à intervenir avec l'association Label Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 30-(23552)** - AFFAIRES CULTURELLES - Renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association A bientôt j'espère, du Crearc et du Centre chorégraphique national de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions et/ou avenants de mise à disposition de locaux à titre gracieux, ci-joints, au bénéfice des associations A bientôt j'espère, le Crearc et le Centre chorégraphique national de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et/ou avenants.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 31-(23550)** - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du grand prix du 43ème Festival du Film Court en plein air décerné par la Cinémathèque de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le grand prix du Festival du film court en plein air de Grenoble 2020 d'un montant de 2 300 € attribué à Theodore Ushev pour le film *Physique de la tristesse*.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 32-(23551)** - AFFAIRES CULTURELLES - Dotation du prix de l'Alpe 2020 décerné par l'association Société des écrivains dauphinois.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à doter le prix de l'Alpe 2020 d'un montant de 1 500 € décerné par la Société des écrivains dauphinois à Monsieur Bernard GERMAIN.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 33-(23213) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2020.**

Intervention(s) : M. PINEL, Mme CHALAS, Mme MENNETRIER, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les avenants financiers aux conventions avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;**
- de dire que les montants de subvention sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER.**

**DELIBERATION N° 34-(22478) - SPORT - Convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons particulières de natation.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la tarification à compter du 1er octobre 2020 de la redevance exigible en contrepartie de l'autorisation de dispense de leçons particulières de natation par les Maîtres-Nageurs-euses Sauveteurs-euses ;**
- d'approuver la convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation au sein des piscines municipales ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation à intervenir avec les personnels diplômés (BEESAN ou BPJEPS AAN).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**



**DELIBERATION N° 35-(22692)** - SPORT - Organisation d'actions socio-sportives dans le collège Lucie Aubrac (année scolaire 2020/2021).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions du projet de convention avec le collège Lucie Aubrac pour la mise en place d'actions socio-sportives dans cet établissement pendant l'année scolaire 2020-2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 36-(22766)** - SPORT - Grenoble Volley Université Club (GVUC) - Demande de nantissement de créances (Loi Dailly).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'attribuer à l'association Grenoble Volley Université Club, sur crédits budgétaires 2021 et au titre de la saison 2020-2021, une partie de subvention d'un montant de 66 000 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 37-(23546)** - SPORT - Opération "les samedis du jogging" avec l'association GUC Athlétisme - Convention de partenariat - Saison 2020-2021.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à intervenir avec le GUC Athlétisme pour l'organisation des « Samedis du Jogging » ;**
- **de dire que le montant de la subvention de 1 575 € attribué pour la période d'octobre à décembre 2020 est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;**
  - **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 38-(23568)** - SPORT - Convention financière avec l'association Futsall des Géants pour l'achat d'un minibus.

Intervention(s) : M. PINEL

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les dispositions de la convention financière jointe en annexe ;
- de dire que le montant de la subvention de 4 000 € attribué est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 39-(23569)** - SPORT - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Sport dans la Ville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'association Sport dans la Ville à pouvoir réaliser, sous sa responsabilité et sa maîtrise d'ouvrage, des travaux de rénovation du terrain de proximité Jouhaux ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Sport dans la Ville pour la rénovation du terrain de proximité Jouhaux dont le versement sera expressément conditionné à la constatation par les services de la ville de Grenoble de l'achèvement du chantier;
- de dire que le montant de cette subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectif et de moyens en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Sport dans la Ville, joint en annexe, lequel reprend les dispositions ci-dessus et en précise les modalités financières ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Sport dans la Ville.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 40-(23592)** - SPORT - Avenant n°2 à la convention cadre entre la ville de Grenoble et l'Inspection Académique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de reconduire pour l'année scolaire 2020-2021, par avenant, la convention entre la ville de Grenoble et l'Inspection Académique relative à l'enseignement de la natation à l'école primaire dispensé dans les piscines municipales de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention, ci-joint.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 41-(23493)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Avenant annuel à la convention de mise à disposition du gymnase du collège Olympique relative aux activités périscolaires des écoles élémentaires Le Verderet et Christophe Turc entre le Département de l'Isère, le collège Olympique et la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de mise à disposition du gymnase entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et le collège Olympique pour l'année scolaire 2020-2021 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 42-(23486)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature de l'avenant et de la convention pour la participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement des classes ULIS accueillant des enfants Grenoblois à Seyssinet-Pariset pour l'année scolaire 2018-2019 et à Eybens pour l'année scolaire 2019-2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant et de la convention relatifs aux participations des frais de scolarité des enfants grenoblois accueillis en classes ULIS entre les communes concernées et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits documents.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 43-(23494)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature des conventions de participation financière des communes aux frais de fonctionnement des écoles grenobloises accueillant des enfants non grenoblois dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pour l'année scolaire 2019-2020.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions de participation financière aux frais de fonctionnement des classes ULIS grenobloises pour l'année scolaire 2019-2020 avec les communes dont sont originaires les enfants accueillis ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 44-(22794)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Signature de l'avenant à la convention annuelle entre la ville de Grenoble et l'association Poil de Carotte pour les séjours de classes de mer au domaine de Massacan.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention relative aux séjours de classes de mer entre l'association Poil de Carotte et la ville de Grenoble ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 45-(23004)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Approbation de la convention de cession à titre gratuit de tablettes à usage pédagogique entre l'association Emmaus Connect et la ville de Grenoble ainsi que de la convention de mise à disposition à titre gratuit des tablettes à usage pédagogique entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Isère et la ville de Grenoble pour les écoles relevant du périmètre de la "cité éducative" de Grenoble.

Intervention(s) : Mme BOER, M. PINEL, Mme CHALAS, Mme GARNIER, M. le Maire, Mme CHATELAIN-ROCHE.

**Un amendement est déposé par Mme GARNIER, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention relative à la cession de matériel informatique entre la ville de Grenoble et l'association Emmaus Connect (annexe 1) ainsi que celle entre l'Éducation Nationale et la ville de Grenoble qui détermine les modalités de mise à disposition de ces tablettes (annexe 2) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 46-(23041)** - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention d'aide de l'agence nationale de l'eau concernant la cour d'école Clemenceau.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'aide financière avec l'agence nationale de l'eau et tout document lié à cette convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 47-(23485)** - JEUNESSE - Attribution de bourses pour l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les montants des bourses pour l'obtention du BAFA aux 2 personnes dont les noms figurent en annexe 1.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 48-(23478)** - ANIMATION - Festivités événementielles été 2020 : Opéras 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'Opéra national de Paris, la ville de Grenoble ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 49-(23364)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Convention entre l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme) et la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) pour la mise en œuvre d'un programme d'action favorisant un tourisme durable, facteur de développement local.

Intervention(s) : M. CARROZ, M. CARIGNON, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;**  
**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT la convention annexée à la présente délibération ;**  
**- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 12 000 euros au titre de l'année 2020, pour la mise en œuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil Municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 50-(23365)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -  
Signature et adhésion à l'« European Circular Cities Declaration » par la ville de Grenoble.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. HABFAST

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer et à adhérer à l'« European Circular Cities Declaration »**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 51-(23374)** - MONTAGNE - Organisation et tarification de la billetterie des  
22èmes Rencontres Ciné Montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les tarifs en TTC des 22èmes Rencontres Ciné Montagne qui se dérouleront du  
mardi 03 au samedi 07 novembre 2020 :**

**. du dimanche 18 octobre au samedi 07 novembre :**

- **Plein tarif/soir ou après-midi : 5 €**
- **Tarifs réduit – de 11 ans soir ou après-midi : 3,50 €**
- **Tarif Réduit soir ou après-midi : 3,50 €**
- **PASS' Région soir ou après-midi : 4€ à charge de la Région**
- **PASS'Culture Découverte soir ou après-midi : 4 € à charge du Département**
- **de fixer les tarifs en TTC des stages comme suit :**
  - **Formation « réalisation de film de montagne » : 90 €**
  - **Atelier « workshop photos » : 60 €**
- **d'autoriser l'encaissement en CAIRN pour les droits d'entrée et les stages acquittés à la  
Maison de la Montagne ;**
- **d'autoriser la Ville à procéder au remboursement à l'utilisateur en cas d'annulation pour des  
raisons sanitaires.**
- **d'autoriser la Ville à rembourser des réservations de stages annulés par l'utilisateur sur  
production de justificatif déposé dans un délai de un mois après le stage (certificat médical ou  
justificatif d'empêchement impérieux ou imprévisible).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 52-(21993)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux sis 17 rue Voltaire à l'association la Maison du Lycéen.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Maison du Lycéen ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 56**

**Ne prennent pas part au vote : 2 Grenoble en commun (M. PIOLLE, M. HABFAST).**

**DELIBERATION N° 53-(23495)** - LOCAUX ASSOCIATIFS - Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux entre l'association Synergie Chantiers Educatifs et la ville de Grenoble et signature de la convention de mise à disposition de locaux entre l'association européenne pour la citoyenneté et la qualité de la vie (AEPCQV) et la ville de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux entre la ville de Grenoble et l'association Synergie Chantiers Educatifs (annexe 1) ainsi que ceux de la convention avec l'association européenne pour la citoyenneté et la qualité de la vie (annexe 2) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 54-(23579)** - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE - Candidature de Grenoble au titre de Capitale verte européenne 2022- 2ème étape de sélection

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. SIX, Mme CENATIEMPO, M. PINEL, Mme TAVEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de confirmer son soutien à la candidature de Grenoble lors de cette deuxième étape de sélection,
- de prendre acte des engagements qui la liera à la Commission européenne si elle est lauréate,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette candidature et ce titre.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 55-(23381) - DOMAINE PUBLIC - Remboursement ticket résident – COVID 19**

Intervention(s) : Mme BOER, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver à titre exceptionnel le remboursement du montant des tickets résidents en cours de validité entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020, aux 6 496 usagers concernés et pour un montant total de 85 940,80 €.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 52**

**Ne prennent pas part au vote : 4 Grenoble en commun (Mme PANTEL, M. BACK, Mme CAPDEPON, M. BELTRAN-LOPEZ) + 2 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) (Mme BOER, Mme CHATELAIN-ROCHE).**

**DELIBERATION N° 56-(23071) - DOMAINE PUBLIC - Exonérations des redevances d'occupation du domaine public : Taxis.**

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :**

**Pour : 9 - Contre : 46 Grenoble en commun - Abstentions : 3 Nouvel Air, Socialistes Apparentés.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'exonérer de redevance d'occupation du domaine public les taxis grenoblois à hauteur de 22€70 chacun, correspondant à la redevance due pour la durée du confinement.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre).**

**DELIBERATION N° 57-(22545) - ENVIRONNEMENT - Convention d'occupation du domaine public au profit d'ATMO portant sur l'installation et l'exploitation d'un capteur de mesure de la qualité de l'air dans l'enceinte du Stade Bachelard dans le cadre des travaux de l'A480.**

Intervention(s) : Mme CHATELAIN-ROCHE, M. CARIGNON, M. PINEL, M. FRISTOT, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**



- **d'approuver les dispositions de la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an et ce, jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de l'A480 prévus en fin d'année 2022 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public jointe en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 58-(23347) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Participation à l' Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME « Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales »**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la participation de la Ville à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME « Schéma Directeur Immobilier et Energétique du patrimoine bâti des collectivités locales » ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette démarche.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 59-(23346) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession au bénéfice de Madame et Monsieur TORABI d'un appartement de type T5 situé dans la résidence "Bois de Vouillant" sise, 17 Bis Avenue Lénine à Fontaine**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la cession de l'appartement situé 17bis avenue Lénine à Fontaine, à Monsieur TORABI ou à toute autre personne morale habilitée à se substituer à eux,**
- **de dire que le prix de vente est de 63 000 euros,**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 60-(23249)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Plan de cession 2020 - Cession d'un local commercial situé 10 rue Saint Laurent à Grenoble, à Madame Caroline Saintouil.

Intervention(s) : M. PINEL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver la modification du numéro de lot à céder soit le lot n°8 de la copropriété du 10 rue Saint Laurent à Madame Caroline Saintouil ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle ;
- de dire que le prix de cession a été arrêté à la somme de 41 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 61-(23285)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Cession d'une arrière-boutique située au 7 rue Renaudon à Monsieur MILED.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de céder le lot n° 10 de l'Etat Descriptif de Division de l'immeuble situé 7 rue Renaudon, cadastré section BD n° 5 à Monsieur MILED ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à lui ;
- de dire que le prix de vente a été arrêté à un montant de 9 600 euros Hors Taxes ;
- de dire que tous les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession et notamment l'acte notarié à venir.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 62-(23414)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition d'une logette poubelle sur le site de la Maison du Tourisme de Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite d'une logette poubelle sur le site de la maison du tourisme entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 63-(23259)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention temporaire de mise à disposition de locaux par la ville de Grenoble à l'association "Le Foyer Etudiant - Résidence internationale".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention temporaire de mise à disposition de locaux avec l'association « Le Foyer Étudiant – Résidence Internationale » jointe en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 64-(23345)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Désaffectation et déclassement du domaine public du local sis 53 Avenue Abbé Grégoire à Grenoble

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **de constater la désaffectation de ce local sis 53 rue Abbé Grégoire, en tant qu'il n'est plus utilisé pour le service public d'accueil des usagers de la Maison des Habitants ni d'aucun autre service de la Ville.**
- **d'en prononcer le déclassement du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 65-(23522)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec la société CetiNergy, dans le cadre de la campagne d'isolation de combles perdus de bâtiments communaux et intercommunaux menée par le département de l'Isère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique avec la société CertiNergys & Solutions ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 66-(23315)** - PATRIMOINE MUNICIPAL - Chantier de restauration de la tour Perret, tranche d'essais : convention de remboursement de l'adduction en eau.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention de remboursement d'eau pour le chantier test de la tour Perret ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 67-(23366)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - 8 place Edmond Arnaud - Résiliation anticipée de bail emphytéotique avec ACTIS et cession de droit de la ville de Grenoble à ACTIS - Complément à la délibération du 8 juillet 2019.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le principe d'une réduction de la redevance actuelle pour le bail emphytéotique des 6 et 10 octobre 2005 de 33 % soit une redevance annuelle d'un montant de 3734,16 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire et notamment l'acte notarié rectificatif.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 68-(23296)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisition auprès de Monsieur Pierre Crux d'un appartement situé 2, passage du Trocadéro à Grenoble.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver l'acquisition auprès de Monsieur Pierre Crux ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à lui du lot d'habitation n°3 de la copropriété située 2, passage du Trocadéro à Grenoble ;
- de dire que le prix de cession est de 1000€/m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 69-(23376)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Mise à disposition d'un local par la SEM Innovia dans la ZAC Presqu'île

Intervention(s) : M. CARIGNON.

**Un amendement est présenté oralement par M. CARIGNON, celui-ci est repoussé :  
Pour : 7 - Contre : 46 Grenoble en commun - Abstentions : 3 Nouvel Air, Socialistes  
Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite entre la SEM InnoVia et la Ville ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 70-(23221)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZA des Peupliers - 12 rue des Trembles - Cession d'un bâtiment à l'Association pour Jeunes Adultes Handicapés de l'Isère (APAJH 38) - Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°2 à la promesse de vente.

Intervention(s) : M. PINEL, M. KADA, Mme DESLATTES.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la prorogation, par avenant n°2 ci-annexé, de la promesse signée avec l'APAJH 38 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2020 ;**
- **d'indemniser l'APAJH 38 à hauteur des loyers de son bail commercial courant du 16 octobre 2019 à la date de réitération de l'acte authentique ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 précité.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 71-(23521)** - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°8 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexés ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2020 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail-Jeux Olympiques : pour 2020 une subvention pour complément de prix pour le logement social de 222 460 €HT ;
- d'autoriser la perception du remboursement d'avances par la SPL SAGES s'élevant à 222 460 € en 2020 ;
- d'approuver l'avenant n°8 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 72-(23523)** - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2019, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 9 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2020

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. JUVEN.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2019 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci annexée ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2019 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet : pour 2019 une subvention pour complément de prix pour le logement social de 600 000 €HT ;
- d'approuver l'avenant n°9 à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 73-(23219)** - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Presqu'île – Secteur Vercors - Autorisation donnée à la SEM InnoVia pour procéder à un échange de parcelles avec le CEA en vue de la réalisation d'un programme tertiaire sur l'ilot VA.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser la SEM Innovia à procéder à cet échange avec le CEA en cédant un tènement d'environ 119 m<sup>2</sup>, teinté en bleu sur le plan foncier n°1 ci-annexé, à détacher de la parcelle cadastrée section IM n°295 et la parcelle cadastrée section AI n°357, d'une contenance de 233 m<sup>2</sup>, teintée en vert sur le plan foncier n°2 ci-annexé, située avenue des Martyrs, conformément à la convention foncière cadre Presqu'île n°2.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 74-(23316)** - LOGEMENT - Mur Mur 2 – Engagement financier année 2021.

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. FRISTOT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'avenant à la convention cadre de partenariat prorogeant le dispositif Mur Mur 2 de l'année 2021 ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec Grenoble-Alpes Métropole le dit avenant à la convention pour prolonger d'un an le dispositif, soit jusqu'au 31 décembre 2021.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 75-(22882)** - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnités de fonction des élu-es

Intervention(s) : M. PINEL, M. CARROZ.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer les indemnités mensuelles des élu-es suivant le tableau ci-joint.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Contre : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 76-(23781)** - DESIGNATIONS - Règlement intérieur du Conseil municipal - création et composition de la Commission ad hoc de modification.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la création d'une commission ad hoc de modification du Règlement intérieur ;  
- d'approuver sa composition telle que suit :**

- l'élu-e en charge de la Questure ;
- les président-es ou coprésident-es des groupes d'élu-es ou leur représentant-e ;
- les collaborateur-trices des groupes d'élu-es ;
- les président-es ou coprésident-es des commissions communales permanentes ;
- les représentant-es du Cabinet.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 77-(23612)** - DESIGNATIONS - Modifications des désignations des représentant-es de la ville de Grenoble auprès des organismes suivants : Élisée Chatin primaire ; Grand Châtelet primaire ; Institut Saint Bruno (OGEC) ; Saint Joseph (OGEC) ; Saint Pierre du Rondeau (OGEC) ; Lycée général et technologique les Eaux Claires ; Mission Locale de Grenoble ; Bourse du travail ; SPL Sages ; SAEML GEG ; SAEML Innovia ; Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille ; Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) ; Comité d'attribution des projets d'associations sportives grenobloises ; Commissions municipales permanentes.

Intervention(s) : M. le Maire, Mme CENATIEMPO.

**Un amendement est présenté oralement par M. PIOLLE sur la désignation au Lycée général et technologique Les Eaux Claires, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Un amendement est présenté oralement par Mme CENATIEMPO sur la modification de la composition de la commission "Ville Durable", celui-ci est adopté :**

**Pour : 49 - Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 2 Nouveau Regard.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- Votes séparés :**

<b>ÉLISÉE CHATIN PRIMAIRE</b>
-------------------------------

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Assesseurs : Mme LHEUREUX et M. BELTRAN-LOPEZ**

**Nombre de bulletins : 51**

**M. WAZIZI : 42 bulletins**



**M. BOUTAFA : 7 bulletins**

**Bulletins blancs : 2**

**- De désigner M. WAZIZI en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école primaire Elisée Chatin.**

**GRAND CHÂTELET PRIMAIRE**

**- De désigner M. CLOUAIRE en qualité de membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du conseil d'école primaire Grand Châtelet.**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**INSTITUT SAINT BRUNO (OGEC)**

**- De désigner M. BERTRAND en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'école de l'institut Saint Bruno (OGEC).**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**SAINT JOSEPH (OGEC)**

**- De désigner Mme GARNIER en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'école de l'institut Saint Joseph (OGEC).**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**SAINT PIERRE DU RONDEAU (OGEC)**

**- De désigner Mme AGOBIAN en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'école de l'institut Saint Pierre du rondeau (OGEC).**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE LES EAUX CLAIRES**

**- De désigner Mme MENNETRIER en qualité de membre titulaire au sein du conseil d'administration de cet établissement.**

**- De désigner Mme AGOBIAN en qualité de membre suppléant au sein du conseil d'administration de cet établissement.**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**- De dire que les représentantes sont désormais les suivants :**

**Conseil d'administration :**

**1 titulaire**

**- Mme MENNETRIER**

**1 suppléante**

**- Mme AGOBIAN**

### **MISSION LOCALE DE GRENOBLE**

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Assesseurs : Mme PANTEL et M. CARROZ**

**Nombre de bulletins : 53**

**Mme PANTEL : 44 bulletins**

**M. BACK : 44 bulletins**

**Mme AGOBIAN : 44 bulletins**

**Mme BRETTON : 44 bulletins**

**M. CLOUAIRE : 44 bulletins**

**M. PINEL : 7 bulletins**

**Bulletins blancs : 2**

**- De désigner :**

**Conseil d'administration :**

**5 titulaires**

**- Mme PANTEL**

**- M. BACK**

**- Mme AGOBIAN**

**- Mme BRETTON**

**- M. CLOUAIRE**

### **BOURSE DU TRAVAIL**

**- De désigner 2 représentants de la ville de Grenoble au conseil de gestion de la Bourse du Travail :**

**- Mme LE BRET**

**- M. CARROZ**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

<b>SPL SAGES</b>
------------------

**- De désigner :**

**Conseil d'administration :**

**2 titulaires**

**- Mme PANTEL**

**- Mme BELAIR**

**Assemblée générale :**

**1 suppléante**

**- Mme BELAIR**

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

**- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :**

**Conseil d'administration :**

**3 titulaires**

**- M. JUVEN**

**- Mme PANTEL**

**- Mme BELAIR**

**Assemblée générale**

**1 titulaire**

**-M. Pierre-André JUVEN**

**1 suppléante**

**-Mme BELAIR**

<b>SAEML GEG</b>
------------------

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Asseseurs : Mme BACHER et M. NAMUR**

**Nombre de bulletins : 51**

**M. CONFESSON : 44 bulletins**

**Mme ROCHE : 7 bulletins**

**- De désigner :**

**Conseil d'administration :**

- M. CONFESSON

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration :**

**3 titulaires**

- M. Vincent FRISTOT

- M. CONFESSON

- Mme Maud TAVEL

SAEML INNOVIA
---------------

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Asseseurs : Mme SCHUMAN et M. CLOUAIRE**

**Nombre de bulletins : 49**

**Mme PETERS : 42 bulletins**

**Mme BOER : 7 bulletins**

- De désigner :

**Conseil d'administration :**

- Mme PETERS

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration :**

**8 titulaires**

- M. Pascal CLOUAIRE	- M. Vincent FRISTOT
- M. Pierre-André JUVEN	- M. Olivier BERTRAND
- M. Alan CONFESSON	- Mme Maud TAVEL
- Mme PETERS	- M. Hassen BOUZEGHOUB

RÉGIE DU TÉLÉPHÉRIQUE GRENOBLE-BASTILLE
---

**Il est procédé à un vote à bulletins secrets :**

**Asseseurs : Mme AGOBIAN et M. WAZIZI**

**Nombre de bulletins : 52**

**Mme MENNETRIER : 43 bulletins**

**Mme BERANGER : 7 bulletins**

**Bulletins blancs : 2**

- De désigner :

**Conseil d'administration :**

- Mme MENNETRIER

- De désigner trois membres en tant que personnes qualifiées :

- M. Nicolas MANEVEAU
- M. Mickael FROTTIER
- Mme Armelle SOLEIHAC

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

- De désigner deux membres représentant le personnel de la Régie :

- M. Youcef MERZOUKI
- M. Thibaut CONESA

**Pour : 46**

**Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.**

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Conseil d'administration :  
6 titulaires**

- M. Claus HABFAST	- Mme Céline MENNETRIER
- Mme Katia BACHER	- M. Luis BELTRAN-LOPEZ
- M. Pierre MERIAUX	- Mme Karen LORINQUER

**En tant que personnalités qualifiées :**

- M. Nicolas MANEVEAU
- M. Mickael FROTTIER
- Mme Armelle SOLEIHAC

**En tant que membres représentant le personnel de la régie :**

- M. Youcef MERZOUKI
- M. Thibaut CONESA

**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU TUNNEL ROUTIER DU FRÉJUS (SFTRF)**

- De désigner M. HABFAST en qualité de membre titulaire au sein de l'assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus.

- De désigner M. MERIAUX en qualité de membre suppléant-e au sein de l'assemblée générale de la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus.

Pour : 46

Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.

<b>COMITE D'ATTRIBUTION DES PROJETS D'ASSOCIATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES</b>
---

- De désigner M. Maxence ALLOTO en qualité de membre titulaire au sein de ce comité d'attribution des projets d'associations sportives grenobloises.

Pour : 46

Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.

- De dire que les représentant-es sont désormais les suivants :

**Comité d'attribution  
5 titulaires**

- Mme Chloé LE BRET	- Mme Nathalie BERANGER
- Mme Annabelle BRETTON	- M. Maxence ALLOTO
- M. Claus HABFAST	

**4 suppléant-es**

- M. Thierry CHASTAGNER	- M. Luis BELTRAN-LOPEZ
- Mme Sandra KRIEF	- Mme Brigitte BOER

<b>COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES</b>
--

- De désigner M. WAZIZI membre de la commission « Ville Emancipatrice ».

Pour : 46

Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés + 2 Nouveau Regard.

- De désigner **M. BOUZEGHOUB** membre de la commission « Ville Durable ».

Pour : 49

Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 2 Nouveau Regard.

- De dire que les représentant-es de ces commissions sont désormais les suivants :

« Ville Emancipatrice » :

- <b>M. BELTRAN-LOPEZ</b>	- <b>Mme MENNETRIER</b>
- <b>M. BERTRAND</b>	- <b>M. NAMUR</b>
- <b>Mme BRETTON</b>	- <b>Mme PETERS</b>
- <b>M. CARROZ</b>	- <b>Mme PFISTER</b>
- <b>M. CHASTAGNER</b>	- <b>M. SOLDEVILLE</b>
- <b>Mme DJIDEL</b>	- <b>Mme TAVEL</b>
- <b>M. FLECHET</b>	- <b>M. WAZIZI</b>
- <b>Mme FOUGERES</b>	- <b>Mme BOER</b>
- <b>Mme GARNIER</b>	- <b>Mme CHATELAIN-ROCHE</b>
- <b>M. HABFAST</b>	- <b>Mme SPINI</b>
- <b>Mme LE BRET</b>	- <b>Mme LORINQUER</b>
- <b>Mme LHEUREUX</b>	- <b>Mme CENATIEMPO</b>
- <b>Mme MASSON</b>	

« Ville Durable » :

- <b>M. ALLOTO</b>	- <b>Mme PANTEL</b>
- <b>M. BACHER</b>	- <b>Mme PFISTER</b>
- <b>M. BACK</b>	- <b>M. SABRI</b>
- <b>Mme BELAIR</b>	- <b>Mme SCHUMAN</b>
- <b>M. BERON-PEREZ</b>	- <b>M. SOLDEVILLE</b>
- <b>M. BERTRAND</b>	- <b>Mme TAVEL</b>
- <b>M. CHASTAGNER</b>	- <b>Mme WADELEC</b>
- <b>M. CONFESSON</b>	- <b>M. BOUTAFA</b>
- <b>M. FRISTOT</b>	- <b>M. CARIGNON</b>
- <b>M. JUVEN</b>	- <b>Mme SPINI ALIM</b>
- <b>Mme KRIEF</b>	- <b>Mme CHALAS</b>
- <b>Mme LHEUREUX</b>	- <b>M. BOUZEGHOUB</b>
- <b>M. NAMUR</b>	

**La composition des autres commissions municipales permanentes reste inchangée.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**DELIBERATION N° 78-(23582) - DESIGNATIONS - Renouvellement de la commission communale des impôts directs -Établissement par le Conseil municipal d'une liste de contribuables au sein de laquelle le Directeur Départemental des Finances Publiques choisira les membres de la commission.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver la liste des 32 contribuables proposée au Directeur Départemental des Finances Publiques, qui en nommera 16 (8 commissaires et leurs suppléants) pour siéger à la commission communale des impôts directs :**

- **Mme EZZAROUALI Khadija**
- **M. DEHUT Thibaut**
- **M. GILARDEAU Mickael**
- **Mme BOILEAU Maryvonne**
- **Mme MONERY Marie France**
- **Mme ALGOZZINO Marie Thérèse Josiane**
- **M. DELAYE Damien**
- **M. FOUBERT Guillaume**
- **M. VIBERT Emeric**
- **M. DARQUEIL Gérard**
- **M. BADOUARD Thierry**
- **M. PEREZ Carlos Eduardo**
- **Mme REYDET Laetitia**
- **Mme VIVET Françoise**
- **Mme RYAIRA KOUMGOTOUM Anne**
- **M. KUNTZ Gilles**
- **M. BERLIOUX Guy**
- **M. BILLOUET Simon**
- **Mme DYE Anne Marie**
- **M. GARAC Stéphane**
- **M. SERODIO Jérôme**
- **M. DA SILVA André**
- **Mme GRITTI Loredana**
- **M. VIAL Damien**
- **M. OLIVO Jean-Yves**
- **M. BOTTE Jean-Luc**
- **Mme RUAL Elyane**
- **Mme KADOUM épouse BOUTAFA Nassira**
- **M. COSTE Paul**
- **Mme LEGOFF Emmanuelle**



- M. DULAC Gérald
- M. FRANCOIS Philippe

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 79-(23584)** - DESIGNATIONS - Proposition de contribuables en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de proposer les quatre contribuables suivants :

**Deux titulaires :**

- M. Michel RICHARD
- Mme Maryvonne BOILEAU

**Deux suppléant-es :**

- Mme Laetitia REYDET
- M. Thierry BADOUARD

**susceptibles d'être désignés commissaires de la CIID.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 80-(23589)** - DESIGNATIONS - Désignation d'un représentant de la ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de la Société Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de désigner M. HABFAST en tant que représentant-e de la ville de Grenoble à l'Assemblée Générale de la société d'économie mixte des pompes funèbres intercommunales de la région Grenobloise (SAEM PFI), ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale regroupant les actionnaires dont leur participation trop faible ne leur permet pas d'être directement représentés au Conseil d'Administration, et l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 81-(23789)** - DESIGNATIONS - Election des membres de la commission de concession de service public, à caractère permanent.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de créer une commission de concession de service public, à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des contrats de concession de service public,**

**- de désigner les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléant-es de cette commission, présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales :**

**2 listes de candidats ont été déposées auprès du service de l'Assemblée conformément aux dispositions fixées par la délibération n° 73-(22282) du 25 juillet 2020 :**

**Liste Grenoble en commun :**

**Titulaires :**

- M. SABRI**
- Mme LHEUREUX**
- M. PICOLLET**
- Mme ZENATI**
- M. BERTRAND**

**Suppléants :**

- Mme LE BRET**
- M. CARROZ**
- Mme GARNIER**
- M. BACK**
- Mme PETERS**

**Liste Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) :**

**Titulaire :**

- Mme CHATELAIN-ROCHE**

**Suppléant :**

- M. BOUTAFA**

**Les listes ont obtenu les suffrages suivants :**

- Liste Grenoble en commun : 46 voix**
- Liste Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre) : 7 voix**

**A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :**

- Liste Grenoble en commun : 4 sièges**
- Liste Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et du Centre) : 1 siège**

**Ainsi sont élu-es :**

**Titulaires :**

- M. SABRI
- Mme LHEUREUX
- M. PICOLLET
- Mme ZENATI
- Mme CHATELAIN-ROCHE

**Suppléants :**

- Mme LE BRET
- M. CARROZ
- Mme GARNIER
- M. BACK
- M. BOUTAFA

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 82-(22888)** - ADMINISTRATION GENERALE - Délibération cadre de remboursement des frais occasionnés par les déplacements en Métropole et en outre-mer, à l'étranger pour mission ou formation des agent-es de la Ville de Grenoble, les frais de missions des élu-es et les intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer le taux forfaitaire dérogatoire de remboursement des frais d'hébergement, petit déjeuner inclus,**

- à 70 € dans les communes de base,
- à 90 € dans les grandes villes de plus de 100 000 habitants et communes de la Métropole du grand Paris,
- à 110 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants, Paris, communes de la Métropole du grand Paris et autres villes dès lors que des circonstances particulières le justifient (festivals, congrès...),
- à 120 € à Paris, en cas de non disponibilité au forfait à 110 € à proximité du lieu de mission ou formation (1 km),
- à 120 €, quel que soit le lieu de la mission, pour les agents-e et élu-es reconnu-es en qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite.

**Ces dérogations seront applicables jusqu'à la fin du mandat et ne pourront conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ;**

- de fixer le barème des taux forfaitaires de remboursement de frais d'hébergement lors des déplacements en outre-mer, petit déjeuner inclus :
  - à 70 € en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin
  - à 90 € ou 10 740 F CFP pour la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française ;
  -
- d'appliquer l'indemnité de mission prévue par arrêtés pour le remboursement des déplacements à l'étranger ;
- de rembourser les frais de vaccins obligatoires et recommandés, ainsi que les frais de visa liés au déplacement ;
- de déroger au mode de remboursement forfaitaire des frais de repas et de décider du remboursement aux frais réels, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, sur production des justificatifs de paiement auprès du seul ordonnateur, dans la limite du taux de 17,50 € pour la métropole et l'outre-mer hormis la Nouvelle-Calédonie, les îles Wallis et Futuna, la Polynésie française pour lesquels la limite est de 21 € ou 2 506 F CFP ;
- de dire que les principes ci-dessus énoncés et reprenant les dispositions des articles du CGCT et des décrets en vigueur s'appliqueront aux élu-es dans le cadre des missions courantes et des mandats spéciaux ;
- de dire qu'une délibération autorisera ces mandats spéciaux ;
- de prendre en charge, sur présentation des justificatifs et selon les modalités susvisées, les frais relatifs aux déplacements des intervenant-es extérieur-es ou occasionnel-les ;
- de rembourser aux frais réellement engagés les frais d'hébergement liés à un stage lorsque l'agent-e a la possibilité d'être hébergé dans une structure dépendant de l'administration moyennant participation, dans la limite des plafonds fixés par l'arrêté du 3 juillet 2006.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 56**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**DELIBERATION N° 83-(23380) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des Elu-es au titre d'un mandat spécial**

Intervention(s) : M. PINEL, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par Mme AGOBIAN, celui-ci est adopté :**

**Pour : 49 - Abstentions : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 2 Nouveau Regard.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

- le 21 juillet 2020 à Vassieux en Vercors – 76ème anniversaire des combats du Vercors – E. MARTIN
- le 13 août 2020 à Poursollet (Isère) – Journée du souvenir de l’Amicale des Anciens de la Section Porte – E. CARROZ
- le 26 août 2020 à Pau – Les rencontres d’Emmaüs LESCAR – PAU – Intervention Table ronde «Se loger et habiter dans la France de demain» - E. PIOLLE
- le 3 septembre 2020 à Aix les Bains – Evènement SUERA sur la filière Bois «Forêt de montagne et changement climatique» organisé par le Commissariat à l’aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes - C. HABFAST
- les 8 et 9 septembre 2020 à Paris - Audition par la commission nationale consultative des droits de l’homme – E. PIOLLE
- le 12 septembre 2020 à Méaudre – Les pieds dans le Parc – 1/2 journée d’accueil – organisé par le Parc du Vercors - C. HABFAST
- le 14 septembre 2020 à Lyon - Assemblée spéciale et Conseil d’Administration de la SPL d’Efficacité Energétique OSER Auvergne-Rhône Alpes – V. FRISTOT
- les 21 et 22 septembre 2020 à Paris – 11èmes Rencontres de l’Action Internationale des Collectivités Territoriales – E. CARROZ
- du 21 au 25 septembre 2020 à Paris et le Havre - Entretien avec M. le Ministre de l’Intérieur, Gérard DARMANIN - Audition sur l’interdiction des écrans lumineux numériques à l’Assemblée Nationale - 1er Conseil d’administration de France Urbaine - Table ronde : Territoires, pilotes du développement durable-LH Forum 2020 à l’Institut de l’économie positive – E. PIOLLE
- le 3 octobre 2020 à La Chapelle en Vercors – Conseil syndical du Parc du Vercors – C. HABFAST
- le 5 octobre 2020 à St Laurent du Pont - Comité syndical du Parc de Chartreuse – C. HABFAST
- du 12 au 14 octobre 2020 à Paris – Rencontres du Club des Territoires et les Victoires des Cantines Rebelles à l’Hôtel de Ville de Paris – S. DJIDEL
- le 19 octobre 2020 à Paris - Intervention au Moniteur Innovation Day-Biodiversité « Protéger la nature, réaménager et végétaliser la ville » - E. PIOLLE

**- le 20 octobre 2020 à Mulhouse - 4ème Rencontres nationales de la participation « La démocratie bousculée » - E. PIOLLE- A. BRETTON**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 49**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 2 Nouveau Regard.**

**DELIBERATION N° 84-(23403) - CONSEIL MUNICIPAL - Formation des élus**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'affecter annuellement des crédits à la formation des membres du conseil municipal, à hauteur de 21 560 € pour la prise en charge des frais de formation et de 6 440 € pour la prise en charge des frais de déplacement, séjour et hébergement,**
- de maintenir une enveloppe globale pour l'ensemble des élus du conseil municipal, qui pourra être mobilisée sous couvert de l' élu-e en charge de la Questure.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 85-(23248) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recrutement de deux doctorants par Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) pour des missions portant sur la démocratie locale.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser l'accueil de deux doctorants sur une durée de trois ans ;**
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à la gestion de ces deux dossiers (conventions et contrats) ;**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 86-(23535) - PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de verser des aides aux agents de la Ville de Grenoble ayant fait l'avance de frais pour des équipements spécifiques (prothèses auditives).**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'autoriser le versement d'une aide financière aux agents pour l'acquisition d'équipements spécifiques (prothèses auditives).**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 87-(23650)** - ADMINISTRATION GENERALE - Partenariat "Juristes embarqués" avec la 27ème Région : conclusion d'une convention de projet

Intervention(s) : M. CARIGNON

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le maire ou son.ssa représentant.e à signer la convention annexée à la présente délibération.**
- **d'autoriser le versement de la subvention par la Ville de Grenoble à l'association 27è Région d'un montant de 4860 euros.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 88-(23705)** - ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commandes entre la Ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale - Convention constitutive

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble pour l'acquisition de fournitures et la réalisation de prestations de services ou de travaux.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 89-(23649)** - ENVIRONNEMENT - Partenariat de recherche et expérimentation entre Origens Medialab et Ville de Grenoble : conclusion d'une convention

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser le maire à signer la convention annexée à la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**DELIBERATION N° 90-(23703)** - FINANCES - Subventions versées aux associations sur crédits existants

Intervention(s) : M. PINEL, Mme PANTEL, Mme LE BRET.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2020

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **20421** (chapitre 20)

**Commission Ville émancipatrice**

ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS 4 000,00

TOTAL ARTICLE 4 000,00

Article : **20422** (chapitre 20)

**Commission Ville émancipatrice**

SPORT DANS LA VILLE 20 000,00

TOTAL ARTICLE 20 000,00

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ville émancipatrice**

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD) 640,00

ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS 960,00

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS 320,00

BAJATIERE

AVIRON GRENOBLOIS 20 639,00

BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE 20 968,00

CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL 480,00

CLUB D' ESCRIME PARMENTIER 480,00

DOJO GRENOBLOIS 960,00

ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38 9 339,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) 960,00

FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG 960,00

GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS) 960,00

GRENOBLE KARATE ACADEMY 960,00

GUC ATHLETISME 1 575,00

HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG 960,00

JEUNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA 960,00

LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN 960,00



MISTRAL FOOTBALL CLUB	960,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	960,00
TEAM MHIYAOU	640,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	8 176,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	960,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	900,00
COOP SCOL ANTHOARD	210,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	600,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	700,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	800,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	1 500,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	1 600,00
COOP SCOL DAUDET ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	500,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	2 300,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	1 000,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	500,00
COOP SCOL JEAN RACINE ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	2 600,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA FONTAINE ELEMENTAIRE	870,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	1 100,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	1 132,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LE LAC ELEMENTAIRE	1 140,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	1 100,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	2 000,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	1 600,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	900,00
COOP SCOL LES FRENES MATERNELLE	600,00
COOP SCOL LES GENETS ELEMENTAIRE	2 000,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	2 050,00
COOP SCOL LIBERATION ELEMENTAIRE	1 375,00
COOP SCOL LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	5 200,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	2 000,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	1 000,00
COOP SCOL MARIE REYNOARD MATERNELLE	700,00
COOP SCOL MENON CORNELIE GEMOND MIXTE	1 000,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	900,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	758,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	700,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	1 000,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	700,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	284,00
COOP SCOL SIMONE LAGRANGE ELEMENTAIRE	1 000,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	12 000,00
CITY TROTTERS	8 000,00

TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00
<b>Commission Ville solidaire et citoyenne</b>	
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	500,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	500,00
ASSOCIATION SEREIN.E.S	1 000,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	4 000,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	2 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	1 300,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE (CTNE)	500,00
DIALOGUES	500,00
EPISOL	1 500,00
LA CIMADE	500,00
LA PIROGUE	6 000,00
L'AGE D' OR	30 500,00
LES EGALES	800,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	800,00
RETOUR DE SCENE	800,00
UNION DE QUARTIER BALADINS GEANTS	1 500,00
UNION DE QUARTIER MISTRAL COHAMIS	500,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	1 000,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 500,00
APF FRANCE HANDICAP	2 400,00
HAND'AMITIE MEYLAN	1 000,00
VALENTIN HAUY ASS	1 200,00
TOTAL ARTICLE	208 896,00
TOTAL BUDGET	232 896,00

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 57**

**Ne prend pas part au vote : 1 Grenoble en commun (M. WAZIZI).**

**Les élu-es cités ci-après n'ont pas participé au vote de la délibération, étant donné que cette dernière prévoit l'attribution d'une subvention financière et/ou en nature à une structure associative dans laquelle ils représentent la commune en qualité d'administrateur : Mme BRETTON, Mme MENNETRIER, M. CHASTAGNER, M. SOLDEVILLE.**

**DELIBERATION N° 91-(23537) - ANIMATION - Marché de Noël 2020 - Tarification des chalets**

Intervention(s) : M. PINEL, Mme BOER, M. CARIGNON, M. ALLOTO

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public mettant à disposition des chalets et prestations de services entre la ville de Grenoble et les exposants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public liant les exposants à la ville de Grenoble (annexe 1) ;**
- **d'approuver les tarifs associés pour l'année 2020 et précisés dans l'annexe 2 de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 51**

**Abstention(s) : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**DELIBERATION N° 92-(23763) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation aux fins de défendre les intérêts de la Ville dans les dossiers de la Fête des Tuiles et l'acquisition du siège du Crédit Agricole.**

Intervention(s) : M. CARIGNON, M. le Maire.

**Un amendement est déposé par M. FRISTOT, celui-ci est adopté :**

**Pour : 46 - Contre : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre) + 2**

**Nouveau Regard - Ne prennent pas part au vote : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés.**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **Qu'il n'y a pas lieu, pour la Ville, à ce jour, concernant les éditions 2015 et 2016 de la Fête des tuiles ni de procéder à un dépôt de plainte lequel est sans objet, ni de se constituer partie civile, laquelle est irrecevable**
- **Qu'il n'y a pas lieu, pour la Ville, à ce jour, concernant l'acquisition du siège du Crédit agricole ni de procéder à un dépôt de plainte lequel serait dépourvu de chance de succès, ni de se constituer partie civile, laquelle est irrecevable**

**- De désigner Monsieur Vincent FRISTOT, adjoint au Maire à la Transition énergétique et immobilier municipal et aux Contentieux, pré-contentieux, afin de suivre les procédures pénales engagées à la suite du contrôle des comptes et de la gestion des exercices 2011 à 2016 par la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, d'obtenir toute information utile à la défense des intérêts de la Ville de Grenoble et de représenter la Ville de Grenoble si les enquêtes devaient donner lieu à un renvoi devant un tribunal correctionnel, le cas échéant en se constituant partie civile pour le compte de la Ville de Grenoble.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 46**

**Contre : 7 Groupe d'Opposition (Société Civile, Divers Droite et Centre)**

**Abstention(s) : 2 Nouveau Regard**

**Ne prennent pas part au vote : 3 Nouvel Air, Socialistes et Apparentés**

**Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en œuvre de la procédure de décharge de fonction de M. MEEKEL.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15**

# **ANNEXES**

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat* du marché
Marché subséquent à l'accord-cadre relatif aux travaux dans les bâtiments de la Ville et du CCAS	2	Désamiantage	19	C	T	Z	143	PETROFER SN	63400	HYERES	36 710,00		Prix global et forfaitaire	3		Procédure adaptée inf.90	19/05/20
Groupe scolaire Grand Châtelet - Travaux d'aménagement des locaux et mise en conformité - Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254	2	Désamiantage	19	C	T	Z	144	FEDD	39330	MEYZIEU	11 096,23		Prix global et forfaitaire			Procédure adaptée inf.90	24/06/20
Ecole élémentaire Libération - Travaux de remplacement de la moquette salle 1.11 - Marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS254	2	Désamiantage	19	C	T	Z	145	BP38	38660	SAINT VINCENT-DE-MERCUZE	16 526,96		Prix global et forfaitaire			Procédure adaptée inf.90	17/07/20
Hôtel de Ville - Mission de maîtrise d'œuvre en réhabilitation pour la mise en sécurité et l'évolution des fonctions d'accueil	0		19	A	S	M	268	MILK (mandataire)	74000	ANNECY	249 508,00		Prix global et forfaitaire	48	0	Procédure négociée	07/07/20
Produits et matériels d'entretien	1	Produits et matériels d'entretien pour tous les services de la Ville de Grenoble et du CCAS	19	A	F	B	290	GRUPE PIERRE LE GOFF RHONE ALPES CENTRE	69191	SAINT FON			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	Appel d'offres	02/07/20
Produits et matériels d'entretien	2	Produits d'entretien spécifiques à la cuisine centrale et au self	19	A	F	B	291	ECOLAB	94110	ARCUEIL			Prix unitaires sans minimum ni maximum de commandes	12	3	Appel d'offres	02/07/20
Etude pour la refonte de l'intranet de la Ville et du CCAS	0		19	B	S	M	317	CGI	38000	GRENOBLE	24 980,00		Prix global et forfaitaire	10	0	Procédure simplifiée	20/09/19
Ecole maternelle Les Frères - ADAP programmation 2019 marché subséquent à l'accord-cadre 18CTS268	16	plomberie	19	C	T	Z	335	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	1 280,69		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure simplifiée	03/07/20
Gymnase La Rampe - travaux de réfection des réseaux d'évacuation	16	plomberie	19	C	T	Z	336	DUMOLARD	38100	GRENOBLE	21 338,80		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure simplifiée	15/07/20
Groupe scolaire La Fontaine - Travaux de réaménagement du personnel et salle RASED	16	plomberie	19	C	T	Z	342	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	10 609,06		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure simplifiée	17/06/20
Ecole élémentaire Anthoard-Berriat - travaux d'accessibilité	16	plomberie	19	C	T	Z	343	SAV-ISERE	38000	GRENOBLE	19 921,27		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure simplifiée	03/07/20
Parc Paul Mistral - Abattage de platane	0		19	B	T	M	351	ETABLISSEMENTS TERRY	38440	MOIDIEU-DETOURBE	33 654,10		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure adaptée inf.90	21/10/19
Impression du Journal municipal « Gre Mag »			19	B	S	M	409	IMAYE GRAPHIC	53000	LAVAL		89 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	9	0	Procédure adaptée sup.90 (petit lot)	29/06/20
Contrôles techniques réglementaires obligatoires des véhicules de service- Ville de Grenoble	0		20	B	S	M	009	CONTRÔLE TECHNIQUE DES ALLIES	38100	GRENOBLE		29 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	2	Procédure adaptée inf.90	15/06/20
Nettoyage de la Halle Sainte Claire	0		20	A	S	B	022	LE NETTOYAGE DAUPHINOIS	38180	SEYSSINS		52 500,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	12	3	Procédure adaptée inf.90	07/07/20
Acquisition de véhicules utilitaires légers bicarburant essence/GNV	1	Acquisition de camionnettes bicarburant essence/GNV (volume chargement 2m3 environ)	20	A	F	B	028	FAF BY MY CAR	38130	ECHIROLLES		150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48	0	Appel d'offres	02/07/20
Acquisition de véhicules utilitaires légers bicarburant essence/GNV	2	Acquisition de camionnettes bicarburant essence/GNV (volume chargement entre 3 et 4 m3 environ)	20	A	F	B	029	FAF BY MY CAR	38130	ECHIROLLES		650 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48	0	Appel d'offres	02/07/20

Intitulé consultation	N° lot	Intitulé lot	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	N° MARCHE	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché	Forme de prix	Durée exprimée en mois	Reconduct*	Procédure	Notificat*du marché
Acquisition de véhicules utilitaires légers bicarburant essence/GNV	3	Acquisition de camionnettes « rallongées » bicarburant essence/GNV (volume chargement entre 4 et 5 m3 environ)	20	A	F	B	030	FAF BY MY CAR	38130	ECHIROLLES		150 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48	0	Appel d'offres	02/07/20
Acquisition de véhicules utilitaires légers bicarburant essence/GNV	4	Acquisition de fourgons GNV (volume chargement 10 m3 minimum)	20	A	F	B	031	FAF BY MY CAR	38130	ECHIROLLES		900 000,00	Prix unitaires avec montant maximum de commande	48	0	Appel d'offres	02/07/20
Diagnostic temporel de territoire en vue de l'optimisation des horaires d'ouverture des équipements du réseau de lecture publique de la Ville de Grenoble			20	B	P	M	039	ABCD (mandataire)	75010	PARIS		25 000,00	Prix mixtes	9	0	Procédure simplifiée	25/06/20
Fourniture de produits pour le traitement de l'eau des piscines municipales			20	B	F	B	094	BAYROL	69572	DARDILLY		29 600,00	Prix unitaires avec montant minimum de commande	12	2	Procédure adaptée inf.90	10/07/20
Tour Perret - Mission géotechnique G5			20	B	P	M	103	GEOLITHE	38920	CROLLES	23 999,50		Prix global et forfaitaire			Procédure adaptée sup.90	10/07/20
Tour Perret - Instrumentation Topographique			20	B	S	M	104	CEMENTYS	75013	PARIS	41 700,00		Prix global et forfaitaire			Procédure adaptée sup.90	10/07/20
HALLE DU REPOS - Mission de coordinateur SPS pour l'aménagement d'un pôle logistique			20	B	P	M	112	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	38330	MONTBONNOT ST MARTIN	7 524,00		Prix global et forfaitaire	19	0	Procédure simplifiée	01/07/20
ECOLE ELEMENTAIRE BIZANET – travaux d'amélioration de l'étanchéité de la toiture terrasse Sud/Ouest			20	B	T	M	113	ETANDEX	69150	DECINES-CHARPIEU	42 062,00		Prix global et forfaitaire	1	0	Procédure adaptée inf.90	19/06/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle		Attributaire	Objet du marché initial	N° lot	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Ajout d'un nouveau prix dans le BPU	17 A F B 191	NATURE A TABLE	Boissons non alcoolisées	1	Boissons non alcoolisées	Appel d'offres	25 000,00	03/04/19
incidence financière supérieure 5% marché initial	10 916,00	Modification contractuelle_CCTP+Pièce financière	17 A T M 243	TOUTENVERT	Travaux de réhabilitation de l'école Florence Arthaud (ex-école Saint Bruno)	1	Terrassement VRD Espaces verts	Procédure adaptée sup.90	124 721,50	03/02/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	1 350,00	Modification contractuelle_Pièce financière	18 B T M 316	ETRA	Centre sportif Hoche : travaux de réaménagement des vestiaires et production d'eau chaude sanitaire	2	Démolition, maçonnerie	Procédure adaptée sup.90	81 437,00	04/02/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Modification contractuelle_Pièce financière	19 A F B 176	COMODIS	Vaisselle et accessoires à usage unique	1	Vaisselle et plateaux repas à usage unique "écologiques"	Appel d'offres	50 000,00	12/05/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière	17 A P M 110	Groupement ANKHA / CCG / INGENIERIE CLIMATIQUE / VESSIERE / CM AMENAGEMENT	Maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école élémentaire Jean Racine à Grenoble -mission en construction neuve et en réhabilitation pour la jonction avec le bâtiment existant			Procédure adaptée sup.90	116 440,00	09/06/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	1 185,00	Modification contractuelle_Pièce financière	18 A T M 186	IPRO	Centre sportif Hoche : travaux de réaménagement des vestiaires et production d'eau chaude sanitaire	6	Peinture	Procédure adaptée sup.90	20 024,00	13/05/20
incidence financière supérieure 5% marché initial	8 604,64	Modification contractuelle_Pièce financière	19 A T M 188	SNEF GRENOBLE	Travaux de réaménagement du RDC de la Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine	8	Electricité - Courants faibles - SSI	Procédure adaptée sup.90	148 604,50	12/05/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	17 AF034	SIMIRE	Achat de mobilier pour la restauration scolaire			Procédure adaptée sup.90	65 000,00	15/05/20



Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle		Attributaire	Objet du marché initial	N° lot	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
incidence financière supérieure 5% marché initial	10 000,00	Modification contractuelle_Pièce financière	15	A323	ATELIER F4		Maîtrise d'œuvre pour les travaux de relocalisation du centre de santé des géants	Procédure adaptée sup_90	96 560,00	21/02/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Avenant de transfert / cession	17	YFS230	Total Energie Gaz	1	Sites Ville de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence supérieure à 200 MWh/an	Appel d'offres	1 000 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Avenant de transfert / cession	17	YFS231	Total Energie Gaz	2	Sites Ville de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence comprise entre 30 et 200 MWh/an	Appel d'offres	900 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	X	Avenant de transfert / cession	17	YFS232	Total Energie Gaz	3	Sites Ville de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence inférieure à 30 MWh/an	Appel d'offres	400 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession	17	YFS233	Total Energie Gaz	4	Sites CCAS de Grenoble d'une consommation annuelle de référence supérieure à 30 MWh/an	Appel d'offres	1 200 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession	17	YFS234	Total Energie Gaz	5	Sites CCAS de Grenoble ayant une consommation annuelle de référence inférieure à 30 MWh/an	Appel d'offres	100 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	16	AF130	Fiducial Bureautique		ACHAT DE FOURNITURES ET ACCESSOIRES DE BUREAU POUR LA VILLE DE GRENOBLE ET LE CCAS	Appel d'offres	190 000,00	08/06/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_CCAP	17	AF034	SIMIRE		Achat de mobilier de restauration scolaire	Procédure adaptée sup_90	65 000,00	15/05/20

Incidence financière	Montant de l'avenant en plus ou moins value en euros HT	Nature de la modification contractuelle		Attributaire	Objet du marché initial	N° lot	Intitulé du lot le cas échéant	Procédure	Montant du marché initial en € HT	Notification de l'avenant
sans incidence financière - modification clauses contractuelles	0,00	Modification contractuelle_CCAP	17	F028	SMG-DC Savoie		ACHATS DE GANTS DE PROTECTION ET DE SECURITE	Procédure adaptée 25_90	29 900,00	20/05/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Modification contractuelle_Pièce financière	18	A S B 94	DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE SERVICES		Maintenance SSI et désenfumages naturels	Appel d'offres	100 000,00	23/07/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	4 350,00	Modification contractuelle_CCAP+Pièce financière	18	B P M 294	Groupement DENERIER MARZTZOLF PARTENAIRES (DMP)		Etude urbaine prospective de l'entrée du cœur de ville « Hoche / Malraux	Procédure adaptée sup.90	161 500,00	01/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles			19	A T M 385	Groupement FREYSSINET		Restauration de la Tour Perret – Tranche d'essais	Procédure adaptée sup.90	328 985,00	21/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession	19	A F B 114	SIMIRE racheté par MOBIDECOR	1	Fourniture de mobilier scolaire	Appel d'offres	180 000,00	06/07/20
sans incidence financière - modification clauses contractuelles		Avenant de transfert / cession	17	AF034	SIMIRE racheté par MOBIDECOR		Achat de mobilier de restauration scolaire	Procédure adaptée sup.90	65 000,00	06/07/20
incidence financière inférieure 5% marché initial	-7 250,00	Modification contractuelle_Pièce financière	18	A T B 329	LOOKING FOR ARCHITECTURE		Conception et construction du Camp de Base : installation artistique à vocation ludique et sportive ayant pour objet l'activation transitoire de la Grande Esplanade	Procédure adaptée sup.90	210 000,00	07/07/20

Annexe à la délibération n° A-23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

**II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :**

2020-1315	Arrêté (19/08/2020)	Me COLAS	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par la société HIVORY, et portant demande d'annulation de trois arrêtés en date du 10, 12 et 19/02/2020 d'opposition aux déclarations préalables de la société sur des terrains situés au 7 rue Léo Lagrange, 74 Avenue Rhin et Danube et au 17 avenue Alsace Lorraine et concernant l'implantation d'antennes 5G.	
-----------	------------------------	----------	---	--

**III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON :**

2020-1326	Arrêté (21/08/2020)		Le don de Madame Béatrice CONSTANT composé d'une oeuvre d'Edouard Brun «Portrait de Marguerite Charlon» est accepté.	
-----------	------------------------	--	--	--

**IV – AVIS DE LA COMMUNE PREALABLEMENT AUX OPERATIONS MENEES PAR UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL :**

2020-0741	Arrêté (26/06/2020)		Il est décidé d'autoriser l'EPFL du Dauphiné à intervenir sur le territoire de la ville de Grenoble pour la réalisation de l'opération suivante : Exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de Grenoble-Alpes Métropole, pour l'acquisition d'un bien immobilier situé 23 à 37 RUE DIDEROT, RUE FELIX ESCLANGON à Grenoble, appartenant à la SAS PAGHIEL (parcelles cadastrées IM351, IM335, IM320, IM301, IM300, IM299, IM298, IM297, IM264, IM261.	
-----------	------------------------	--	--	--

**V - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONVENTION :**

	Convention (27/07/2020)	Association ARCAN 14B avenue Jean Perrot 38100 Grenoble	Convention de mise à disposition - Représentation d'un spectacle de création artistique numérique dans l'enceinte de la Halle centrale du MIN
--	----------------------------	---	---

**VI - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :**

2020-0879	Arrêté (02/07/2020)	Mme GARABEDIAN Nelly	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 1/01/2006 au 1/01/2021.	Redevance : 275,58 €
2020-0880	Arrêté (02/07/2020)	M. GABAY Jacob	Cimetière Saint Roch - Conversion de concession en perpétuelle à compter du 30/06/2020.	Redevance : 28524 €
2020-0947	Arrêté (03/03/2020)	Mme YOVANOVITCH Mélissa	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 03/03/2020 au 2/03/2050.	Redevance : 786 €
2020-0948	Arrêté (06/03/2020)	M. et Mme DE PALMA Maurice et Josiane	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 21/03/2019 au 20/03/2034.	Redevance : 309 €
2020-0949	Arrêté (05/03/2020)	Mme MOLLARD Odette	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 15/01/2018 au 14/01/2048.	Redevance : 678 €
2020-0950	Arrêté (03/03/2020)	M. et Mme DELRIU Edouard et Renée	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 21/11/2020 au 20/11/2050.	Redevance : 678 €
2020-0951	Arrêté (05/03/2020)	Mme CAPOGNA Thérèse	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 04/03/2020 au 03/03/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0952	Arrêté (05/03/2020)	Mme RENAUD Jeanne	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 05/03/2020 au 04/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-0953	Arrêté (05/03/2020)	M. et Mme PERRONE Cataldo et Filomène	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 09/02/2020 au 8/02/2050.	Redevance : 678 €
2020-0954	Arrêté (05/03/2020)	Mme PRIMARD Gabrielle	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 7/04/2018 au 6/04/2033.	Redevance : 309 €
2020-0955	Arrêté (06/03/2020)	M. et Mme SAVELLA Joseph et Graziella	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 06/03/2020 au 05/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-0956	Arrêté (06/03/2020)	Mme CAPOGNE Raymonde	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/05/2019 au 1/05/2034.	Redevance : 309 €
2020-0957	Arrêté (09/03/2020)	M. RAFFIN André	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 2/04/2025 au 1/04/2040.	Redevance : 618 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-0958	Arrêté (10/03/2020)	M. DOMPNIER Jean-Noël	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 9/03/2020 au 8/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-0959	Arrêté (11/03/2020)	Mme YUNG Aimée	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 28/03/2020 au 27/03/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0960	Arrêté (11/03/2020)	M. CURMI François	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 18/02/2018 au 17/02/2068.	Redevance : 1176 €
2020-0961	Arrêté (12/03/2020)	Mme VUONG Thi Kim Oanh	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 10/03/2020 au 9/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-0962	Arrêté (11/03/2020)	Mme BOULANGER Simone	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 11/03/2020 au 10/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-0963	Arrêté (12/03/2020)	Mme OULLION Maggiorina	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 9/12/2019 au 8/12/2034.	Redevance : 618 €
2020-0964	Arrêté (05/05/2020)	M. CALVET André	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 4/09/2018 au 3/09/2033.	Redevance : 309 €
2020-0965	Arrêté (05/05/2020)	Mme TOUTAIN Clémentine	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 22/05/2018 au 21/05/2033.	Redevance : 309 €
2020-0966	Arrêté (05/05/2020)	Mme GOKJAEVA Valentina	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 17/03/2020 au 16/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-0967	Arrêté (05/05/2020)	Mme CORTINOVIS Louise	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 3/09/2023 au 2/09/2038.	Redevance : 309 €
2020-0968	Arrêté (05/05/2020)	Mme PILLITTERI Luigia	Cimetière Saint Roch - Renouvellement anticipé de concession du 22/09/2022 au 21/09/2037.	Redevance : 309 €
2020-0969	Arrêté (05/05/2020)	M. CONY Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 23/03/2020 au 22/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-0970	Arrêté (05/05/2020)	M. PAGET Adrien	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 26/03/2020 au 25/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-0971	Arrêté (05/05/2020)	M. MARGERIN Jacques	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 27/03/2020 au 26/03/2050.	Redevance : 786 €
2020-0972	Arrêté (05/05/2020)	Mme COHEN Esther	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 30/03/2020 au 29/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-0973	Arrêté (05/05/2020)	M. et Mme HOUSSENO Maher et Amani	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 3/04/2020 au 2/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0974	Arrêté (05/05/2020)	Mme MACE Laurence	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 2/04/2020 au 1/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0975	Arrêté (05/05/2020)	M. LANDREAU Jean-François	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 2/04/2020 au 1/04/2070.	Redevance : 1176 €



Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-0976	Arrêté (05/05/2020)	Mme GRANIER Michelle	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 7/04/2020 au 6/04/2035.	Redevance : 393 €
2020-0977	Arrêté (23/04/2020)	Mme SERRE Marie Joëlle	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 7/04/2020 au 6/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0978	Arrêté (05/05/2020)	M. MENTASTI Jacques	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 7/04/2020 au 6/04/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0979	Arrêté (05/05/2020)	Mme PONT Simone	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 10/04/2020 au 9/04/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0980	Arrêté (05/05/2020)	Mme CHERKAOUI Mimount	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 16/04/2020 au 15/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0981	Arrêté (05/05/2020)	M. GOLLIET Julien	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 9/07/2020 au 8/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-0982	Arrêté (05/05/2020)	M. BOUVARD Ennemond	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 2/02/2024 au 1/02/2039.	Redevance : 309 €
2020-0983	Arrêté (17/04/2020)	M. DELLA-MORA Giovanni	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 3/05/2019 au 2/05/2049.	Redevance : 678 €
2020-0984	Arrêté (17/04/2020)	Mme BATAILLE Marie	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 13/06/2019 au 12/06/2034.	Redevance : 309 €
2020-0985	Arrêté (17/04/2020)	Mme BORGOGNO Marie	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 24/03/2019 au 23/03/2034.	Redevance : 309 €
2020-0986	Arrêté (17/04/2020)	M. VIAL Ferdinand	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 23/08/2019 au 22/08/2034.	Redevance : 309 €
2020-0987	Arrêté (24/04/2020)	Mme SOUGEY Yvette	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 23/04/2020 au 22/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0988	Arrêté (24/04/2020)	M. STANO Erasmo	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 23/04/2020 au 22/04/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0989	Arrêté (15/05/2020)	Mme DAFFOS Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 24/04/2020 au 23/04/2070.	Redevance : 1176 €
2020-0998	Arrêté (13/05/2020)	M. PEREZ Marc	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 29/04/2020 au 28/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-0999	Arrêté (23/04/2020)	M. ARLOTTO Joseph	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 15/03/2020 au 14/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1000	Arrêté (05/05/2020)	Mme STAUB Evelyne	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 24/04/2020 au 23/04/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1001	Arrêté (24/04/2020)	Mme SERAFEDONOGLOU Marie	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 19/12/2014 au 18/12/2044.	Redevance : 678 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1002	Arrêté (05/05/2020)	Mme AISSANI Ouarda	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 29/04/2020 au 28/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1003	Arrêté (05/05/2020)	Mme SOUBRIER Arlette	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 2/05/2020 au 1/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1004	Arrêté (05/05/2020)	Mme ALFONSO Isabelle	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 19/04/2018 au 18/04/2033.	Redevance : 309 €
2020-1005	Arrêté (12/05/2020)	Mme ARPIN Germaine	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 9/05/2020 au 8/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1007	Arrêté (12/05/2020)	M. CAUVIN Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 12/05/2020 au 11/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1008	Arrêté (11/05/2020)	Mme LAFOSSE Monique	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 6/05/2020 au 5/05/2050.	Redevance : 786 €
2020-1010	Arrêté (15/05/2020)	Mme THOREAU LEVARE Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement anticipé de concession du 12/09/2023 au 11/09/2038.	Redevance : 309 €
2020-1011	Arrêté (14/05/2020)	Mme ATTAR Zahia	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 13/05/2020 au 12/05/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1012	Arrêté (12/05/2020)	Mme DAMOUR Yvonne	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 10/10/2021 au 9/10/2036.	Redevance : 309 €
2020-1013	Arrêté (14/05/2020)	Mme GINEVRA Chantal	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 14/05/2020 au 13/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1014	Arrêté (14/05/2020)	M. et Mme COLIN Jacques et Renée	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 14/03/2020 au 13/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-1015	Arrêté (14/05/2020)	Mme JACQUIN Cécile	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 26/03/2020 au 25/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1016	Arrêté (14/05/2020)	M. LECONTE Albert	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/03/2020 au 1/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1017	Arrêté (28/05/2020)	M. CHIRIACU Michel	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 17/07/2020 au 16/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1018	Arrêté (5/05/2020)	Mme AL JARRAH Fotun	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 9/04/2020 au 8/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1032	Arrêté (15/05/2020)	M. ALVES-RIBEIRO Michel	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 4/05/2020 au 3/05/2050.	Redevance : 678 €
2020-1033	Arrêté (19/05/2020)	M. et Mme AZZOUZ Sabri et Louisa	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 18/05/2020 au 17/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1034	Arrêté (15/05/2020)	M. BLANC Aimé	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 13/04/2020 au 12/04/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1035	Arrêté (15/05/2020)	M. IBERGAY Guy	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 27/04/2020 au 26/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1036	Arrêté (18/05/2020)	M. et Mme BAYA CHATTI Zied et Hanene	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 18/05/2020 au 17/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1037	Arrêté (20/05/2020)	M. CHAPELOT Jean	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/08/2020 au 1/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1038	Arrêté (20/05/2020)	Mme GALERA Rose	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 13/05/2020 au 12/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1039	Arrêté (20/05/2020)	M. et Mme GARRIGUES Emile et Marie	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 18/08/2015 au 17/08/2030.	Redevance : 618 €
2020-1040	Arrêté (19/05/2020)	Mme LOCHIS Jeannine	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 18/05/2020 au 17/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1041	Arrêté (20/05/2020)	M. MAURICE Michel et Mme DORMON Pascale	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 19/01/2020 au 18/01/2035.	Redevance : 309 €
2020-1042	Arrêté (20/05/2020)	M. TEMPLIER Louis	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 12/06/2020 au 11/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1043	Arrêté (20/05/2020)	M. JALLAT Henri	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 19/03/2020 au 18/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1044	Arrêté (22/05/2020)	Mme PELLEGRINO Léone	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 18/05/2020 au 17/05/2050.	Redevance : 678 €
2020-1045	Arrêté (22/05/2020)	Mme FOURNIER Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 5/04/2020 au 4/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1046	Arrêté (25/05/2020)	M. et Mme FHAL Maurice et Marie	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 16/06/2023 au 15/06/2038.	Redevance : 309 €
2020-1047	Arrêté (26/05/2020)	Mme DEROUBAIX Suzanne	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 30/07/2025 au 29/07/2040.	Redevance : 309 €
2020-1048	Arrêté (26/05/2020)	Mme ADOLPHE Suzanne	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 24/03/2020 au 23/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1049	Arrêté (26/05/2020)	M. et Mme BARBERA Bruno et Christine	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 12/04/2020 au 11/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1050	Arrêté (28/05/2020)	M. FRAPPAT Joany	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 17/03/2020 au 16/03/2035.	Redevance : 618 €
2020-1051	Arrêté (28/05/2020)	Mme ROSSI Sira	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 28/04/2020 au 27/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1052	Arrêté (27/05/2020)	M. GEORGOPOULOS Constantin	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 5/01/2020 au 4/01/2035.	Redevance : 309 €



Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1053	Arrêté (28/05/2020)	Mme ZANINO Mireille	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/05/2020 au 28/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1055	Arrêté (28/05/2020)	Mme MARECHET Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/01/2018 au 1/01/2068.	Redevance : 1176 €
2020-1056	Arrêté (27/05/2020)	M. MARCUCCINI Jean-Louis	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 27/05/2020 au 26/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1057	Arrêté (28/05/2020)	Mme GALLOUTCHENKO Germaine	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 14/05/2020 au 13/05/2035.	Redevance : 309 €
2020-1058	Arrêté (28/05/2020)	Mme BOSQUETTI Anne	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 21/03/2020 au 20/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1059	Arrêté (28/05/2020)	M GIANNINI Lionel et Mme SAUDIN Karine	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/06/2020 au 28/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1061	Arrêté (28/05/2020)	Mme DENIS Georgette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 26/03/2020 au 25/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1065	Arrêté (28/05/2020)	Mme LAUPY Amélie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 21/04/2020 au 20/04/2035.	Redevance : 618 €
2020-1066	Arrêté (2/06/2020)	M. FUSARO Philippe	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 5/03/2021 au 4/03/2051.	Redevance : 678 €
2020-1067	Arrêté (2/06/2020)	M. PINHEIRO Joao	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 29/05/2020 au 28/05/2035.	Redevance : 393 €
2020-1068	Arrêté (2/06/2020)	Mme SUZZONI Paule	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 2/06/2020 au 1/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1069	Arrêté (2/06/2020)	Mme VACCHETTA Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 23/04/2020 au 22/04/2050.	Redevance : 678 €
2020-1070	Arrêté (2/06/2020)	M. ROCHE René	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 2/06/2020 au 1/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1071	Arrêté (2/06/2020)	Mme SAEZ Antoinette	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement anticipé de concession du 30/06/2023 au 29/06/2053.	Redevance : 678 €
2020-1072	Arrêté (4/06/2020)	Mme VITA Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 10/04/2020 au 9/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1073	Arrêté (4/06/2020)	M. FALCO Joseph	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 8/07/2019 au 7/07/2049.	Redevance : 678 €
2020-1074	Arrêté (8/06/2020)	M. DE CEGLIE Michel	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 27/03/2020 au 26/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1075	Arrêté (4/06/2020)	Mme BRUNO Fernande	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 30/04/2020 au 29/04/2035.	Redevance : 309 €

## Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1077	Arrêté (5/06/2020)	Mme GERBAL Louise	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 16/03/2020 au 15/03/2035.	Redevance : 618 €
2020-1079	Arrêté (5/06/2020)	Mme FRANCESIO Marie-Antoinette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 1/04/2020 au 31/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1080	Arrêté (5/06/2020)	M. SANCHEZ Armand	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/02/2020 au 27/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1081	Arrêté (5/06/2020)	M. OUMEDJKANE René	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 2/01/2017 au 1/01/2032.	Redevance : 309 €
2020-1084	Arrêté (10/06/2020)	Mme BARUFFALDI Antonia	Cimetière Saint Roch - Renouvellement anticipé de concession du 15/08/2025 au 14/08/2040.	Redevance : 309 €
2020-1085	Arrêté (9/06/2020)	Mme LEFEBVRE Clémentine	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 9/06/2020 au 8/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1086	Arrêté (9/06/2020)	M. MAURINAUX Roger	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 17/06/2018 au 16/06/2033.	Redevance : 618 €
2020-1087	Arrêté (10/06/2020)	M. et Mme SIMBOZEL William et Marguerite	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 11/04/2020 au 10/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1088	Arrêté (10/06/2020)	Mme LAPIERRE Françoise	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 1/06/2018 au 31/05/2033.	Redevance : 309 €
2020-1089	Arrêté (10/06/2020)	Mme MASSEAUX Adrienne	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 17/06/2018 au 16/06/2033.	Redevance : 309 €
2020-1090	Arrêté (10/06/2020)	M. QUIVY Pierre	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/04/2020 au 28/04/2050.	Redevance : 678 €
2020-1095	Arrêté (10/06/2020)	Mme PERONNON Léa	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 20/03/2020 au 19/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1097	Arrêté (11/06/2020)	M. BOUSSAC Paul et Mme DELAY-TERMOZ Andrée	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 6/07/2020 au 5/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1099	Arrêté (15/06/2020)	Mme SIAUD Yvonne	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 22/10/2015 au 21/10/2045.	Redevance : 678 €
2020-1100	Arrêté (15/06/2020)	Mme KRIBECHE Sabrina et M. DJELLOUL Eacène	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 15/06/2020 au 14/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1101	Arrêté (16/06/2020)	Mme PUIG Catherine	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 16/06/2020 au 15/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1102	Arrêté (16/06/2020)	M. et Mme TERMAT Marcel et Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 4/08/2020 au 3/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1103	Arrêté (18/06/2020)	Mme GHNASSIA-DAUDIN Sandrine	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 16/06/2020 au 15/06/2035.	Redevance : 393 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1104	Arrêté (17/06/2020)	Mme MEDINA Germaine	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 17/06/2020 au 16/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1105	Arrêté (18/06/2020)	M. et Mme ROMIEU Emile et Gabrielle	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/03/2020 au 28/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1106	Arrêté (23/06/2020)	Mme GUENOUN Arlette	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 28/03/2020 au 27/03/2050.	Redevance : 678 €
2020-1107	Arrêté (24/06/2020)	Mme HOSTELET Josiane	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 23/06/2020 au 22/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1151	Arrêté (23/06/2020)	Mme LAUMAY Yvonne	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 21/04/2020 au 20/04/2050.	Redevance : 678 €
2020-1152	Arrêté (24/06/2020)	M. BEGUIN Albert	Cimetière Saint Roch - Renouvellement anticipé de concession du 26/09/2025 au 25/09/2055.	Redevance : 678 €
2020-1153	Arrêté (24/06/2020)	Mme VUILLERME Florence	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 24/06/2020 au 23/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1154	Arrêté (24/06/2020)	Mme KUSZTRA Florence	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 24/06/2020 au 23/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1155	Arrêté (24/06/2020)	M. PRIMAVERA Donato	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 24/06/2020 au 23/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1156	Arrêté (25/06/2020)	M. MAZZILLI Guisepe	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/08/2020 au 1/08/2035.	Redevance : 309 €
2020-1157	Arrêté (25/06/2020)	M. CINQUIN Jean-Louis	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/01/2020 au 28/01/2050.	Redevance : 678 €
2020-1158	Arrêté (26/06/2020)	Mme DEVAUX Viviane	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 16/04/2020 au 15/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1159	Arrêté (25/06/2020)	Mme FARKAS Maria	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 12/06/2018 au 11/06/2033.	Redevance : 309 €
2020-1160	Arrêté (26/06/2020)	M. GENTILLON Lucien	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1161	Arrêté (25/06/2020)	Mme AINE Norsoa	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 25/06/2020 au 24/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1162	Arrêté (25/06/2020)	Mme CANGIANO Maria	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 25/06/2020 au 24/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1163	Arrêté (29/06/2020)	Mme VERNAY Monique	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 5/02/2020 au 4/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1164	Arrêté (26/06/2020)	M. DOEBELE Georges	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 12/04/2019 au 11/04/2034.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1165	Arrêté (26/06/2020)	M. TROUSSIER Henri	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/03/2019 au 28/03/2049.	Redevance : 678 €
2020-1166	Arrêté (29/06/2020)	Mme COLOMA Christiane	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 29/06/2020 au 28/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1167	Arrêté (29/06/2020)	Mme TRON Claudette	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 29/06/2020 au 28/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1168	Arrêté (30/06/2020)	M. GAUVRY Gaston	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 16/04/2020 au 15/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1169	Arrêté (30/06/2020)	M. BRET Aristide	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 26/04/2020 au 25/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1170	Arrêté (1/07/2020)	Mme DEHODENCQ Catherine	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 1/07/2020 au 30/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1171	Arrêté (1/07/2020)	M. SIMONOT Alain	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 1/07/2020 au 30/06/2035.	Redevance : 393 €
2020-1172	Arrêté (2/07/2020)	Mme FANTIN Monique	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 1/07/2020 au 30/06/2050.	Redevance : 678 €
2020-1173	Arrêté (2/07/2020)	M. UZAN Hubert	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 2/07/2020 au 1/07/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1192	Arrêté (9/07/2020)	M. TEYTAUD Paul	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 24/09/2019 au 23/09/2034.	Redevance : 618 €
2020-1193	Arrêté (10/07/2020)	Mme DA COSTA Rosa	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 10/07/2020 au 9/07/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1194	Arrêté (10/07/2020)	Mme SANTORO Nicole	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 10/07/2020 au 9/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1195	Arrêté (13/07/2020)	M. ASANI Naser et Mme DEMIRI Dzemile	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 13/07/2020 au 12/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1196	Arrêté (15/07/2020)	M. DEFOOZ Régis et Mme BAUDY Christiane	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 17/04/2020 au 16/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1197	Arrêté (15/07/2020)	Mme MICHALON Henriette	Cimetière Grand Sablon - Nouvelle concession du 15/07/2020 au 14/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1198	Arrêté (16/07/2020)	M. et Mme FIORE Philippe et Stanislawa	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement anticipé de concession du 22/08/2025 au 21/08/2040.	Redevance : 309 €
2020-1199	Arrêté (16/07/2020)	M. et Mme LAPICCIRELLA Raphaël et Filomène	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 26/06/2020 au 25/06/2035.	Redevance : 309 €
2020-1200	Arrêté (16/07/2020)	Mme SPOZIO Suzanne	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 12/05/2020 au 11/05/2035.	Redevance : 309 €



Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1201	Arrêté (17/07/2020)	Mme BOREL Bernadette	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 17/07/2020 au 16/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1202	Arrêté (20/07/2020)	M. LARRIBAU Michel	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 7/07/2018 au 6/07/2033.	Redevance : 309 €
2020-1203	Arrêté (20/07/2020)	M. LAMBERT Jacques	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 8/07/2012 au 8/07/2027 (annule remplace l'arrêté n°12-2831).	Redevance : 636 €
2020-1222	Arrêté (9/07/2020)	Mme RUYNAT Zélie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 5/12/2017 au 4/12/2032.	Redevance : 618 €
2020-1223	Arrêté (9/07/2020)	Mme MIKAELIAN Victoria	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 12/07/2020 au 11/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1224	Arrêté (9/07/2020)	M. BEN-LEVI Haim	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/05/2019 au 28/05/2034.	Redevance : 309 €
2020-1225	Arrêté (9/07/2020)	M. RIMBAULT Etienne	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 2/07/2020 au 1/07/2035.	Redevance : 618 €
2020-1226	Arrêté (9/07/2020)	M. DAMASIO Julien	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 6/04/2020 au 5/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1227	Arrêté (9/07/2020)	M. POINARD Roger-Noël et Mme ALONSO Nathalie	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 7/06/2020 au 6/06/2070.	Redevance : 1176 €
2020-1228	Arrêté (9/07/2020)	M. SATRE Bernard	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 4/05/2020 au 3/05/2050.	Redevance : 678 €
2020-1229	Arrêté (16/07/2020)	Mme JANARD-PIRAUD Fernande	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 30/07/2020 au 29/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1230	Arrêté (9/07/2020)	M. MERAGNI Hezidine	Cimetière Grand Sablon – Nouvelle concession du 7/07/2020 au 6/07/2050.	Redevance : 678 €
2020-1231	Arrêté (9/07/2020)	M. LIBERATORE Gabriel	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 23/02/2020 au 22/02/2035.	Redevance : 309 €
2020-1232	Arrêté (9/07/2020)	Mme LIARD Françoise	Cimetière Saint Roch - Nouvelle concession du 6/07/2020 au 5/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1233	Arrêté (9/07/2020)	M. SCHNEIDER Charles	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 16/07/2020 au 15/07/2035.	Redevance : 309 €
2020-1234	Arrêté (9/07/2020)	M. CARLINI René	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 28/03/2020 au 27/03/2035.	Redevance : 309 €
2020-1235	Arrêté (9/07/2020)	M. GIVERT Henry	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 4/04/2020 au 3/04/2035.	Redevance : 309 €
2020-1236	Arrêté (9/07/2020)	Mme BALME Marie	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/11/2020 au 28/11/2035.	Redevance : 309 €

Annexe à la délibération n° 23081 Conseil municipal du 28 septembre 2020

2020-1237	Arrêté (9/07/2020)	Mme VIASSONE Hélène	Cimetière Grand Sablon – Renouvellement de concession du 29/05/2020 au 28/05/2035.	Redevance : 309 €
-----------	-----------------------	---------------------	---	-------------------

**IV - DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE 1 DE L'ORDONNANCE N° 2020-391 DU 1ER AVRIL 2020 :**

2020-0694	Arrêté (25/06/2020)		Tarifs d'accès aux piscines municipales pour la période du 2 juillet au 30 août 2020 et prolongations des abonnements piscines Conditions tarifaires d'entrée dans les piscines municipales du 2 juillet au 30 août 2020.	
2020-0750	Arrêté (09/07/2020)		Conditions tarifaires d'entrée dans les piscines municipales du 2 juillet au 30 août 2020.	

ET du 28 septembre 2020

Annexe à la délibération n°4-23046

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 1 / 3	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à TNC (68 %)	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles à TC (100 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2 / 5	Adjoint technique à TNC (80 %)	Adjoint technique à TNC (90 %)
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Adjoint administratif	Adjoint technique
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Saint Bruno	Animateur	Assistant de conservation
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque Centre Ville	Adjoint technique	Adjoint du patrimoine
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque d'Etude et du Patrimoine	Adjoint technique	Adjoint du patrimoine

**CRÉATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à créer	Quotité du poste
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2 / 5 - Groupe scolaire Marianne Cohn	1 Adjoint d'animation	TNC (87 %)
Ville Emancipatrice	Education Jeunesse	Secteur 2 / 5 - Groupe scolaire Marianne Cohn	1 Agent de maîtrise	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Circulation Réseaux Lumière	2 Ingénieurs	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Circulation Réseaux Lumière	7 Techniciens	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Circulation Réseaux Lumière	1 Agent de maîtrise	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Unité Ressources	1 Rédacteur	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Unité Ressources	4 Adjoints administratifs	TC (100 %)
Ville Durable	Environnement et cadre de vie	Droits de voirie (Occupations commerciales)	4 Techniciens	TC (100 %)
Ville Solidaire et Citoyenne	Action sociale	Territoire secteur 2 (MDH Bois d'Artas)	1 Adjoint administratif	TC (100 %)
Ville Solidaire et Citoyenne	Action sociale	Territoire secteur 1 (MDH Chorier Berriat)	1 Adjoint administratif	TC (100 %)





SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

**13-(23593). ACTION SOCIALE :** Avenants financiers aux conventions d'objectifs et de moyens concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Monsieur Nicolas KADA expose,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Grenoble propose de soutenir, par une subvention, les actions identifiées dans le tableau ci après. Ces actions répondent à des objectifs de vie de quartier et d'animation territoriale.

Des conventions d'objectifs et de moyens étant déjà signées avec les associations concernées, il y a lieu de formaliser le soutien complémentaire de la Ville par des avenants financiers.

Au titre du Droit Commun :

Association	Libellé de la subvention	Montant
Centre Social Chorier Berri (ACSCB)	Macances en famille	4 000 €
EPISOL	Epicerie mobile Saint-Laurent 2020	1 500 €
MAISON POUR TOUS SAINT LAURENT	Fête de la Lumière 2020 secteur centre-ville	800 €

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Solidaire et Citoyenne du mardi 15 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions correspondantes;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexe à la délibération,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés dans la délibération générale « d'affectation de subventions sur crédits existants » de cette même séance du Conseil Municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Nicolas KADA

Affichée le : 1 octobre 2020

TABLEAU RÉCAPITULATIF  
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2020

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2019	Objet de la subvention proposée	Subvention 2020		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	estimations avantage en nature	proposée
2 avenant financier	Association Grenoble Baseball Softball Grizzlys	22-janv.-19	31-déc.-2020	7 000 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	7 000 €	0 €	960 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	AUESC Bajatière - section football	28-janv.-19	31-déc.-2020	9 560 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	9 380 €	0 €	320 €
		délibération n° 10094 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr.-17	31-déc.-2020	106 150 €	Fonctionnement complémentaire 2020	85 311 €	0 €	19 679 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016			Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020			
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr.-17	31-déc.-2020	43 136 €	Fonctionnement 2020 - Détachement 1er semestre	22 268 €	1 075 €	20 968 €
		délibération n° 367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Club d'Escrime Parmentier	28-nov.-18	31-déc.-2020	19 080 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	20 023 €	1 336 €	480 €
		délibération n° 7734 du 5 novembre 2018						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv.-17	31-déc.-2020	63 138 €	Fonctionnement complémentaire 2020	53 205 €	0 €	9 339 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv.-17	31-déc.-2020	30 700 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	26 425 €	8 880 €	960 €
		délibération n° 327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club de Grenoble Rugby	03-janv.-19	31-juil.-2021	551 000 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	551 000 €	58 106 €	960 €
		délibération n° 11110 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Les Centaures Football Américain	08-févr.-19	31-déc.-2020	9 320 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	9 320 €	0 €	960 €
		délibération n° 11198 du 17 décembre 2018						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil.-17	31-déc.-2020	19 360 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	18 980 €	7 587 €	960 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil.-17	31-déc.-2020	29 688 €	Fonctionnement complémentaire 2020	20 868 €	901 €	8 176 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc.-2020	12 350 €	Soutien et accompagnement : renfort animation été 2020	11 850 €	5 607 €	960 €
		délibération n° 1065 du 22 mai 2017						

TOTAL 65 682 €

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

**34-(22478). SPORT\_ : Convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons particulières de natation.**

**Madame Céline MENNETRIER expose,**

Mesdames, Messieurs,

L'apprentissage du « savoir nager » est une activité qui revêt un caractère d'intérêt général. En complément des activités organisées pendant le temps scolaire et extrascolaire ainsi que des cours collectifs à destination des adultes (cours de natation et aquaforme), la ville de Grenoble autorise les Maîtres-Nageurs-euses Sauveteurs-euses (MNS) de dispenser durant les heures d'ouverture au public des leçons particulières de natation à titre privé et payant.

La délibération 44-4199 du Conseil municipal du 14 mai 2018 approuve le principe de mise à disposition du domaine public aux MNS désireux de dispenser, à titre accessoire, des leçons particulières de natation et autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les termes de cette occupation du domaine public.

Cette convention prévoit, un principe de paiement d'une redevance forfaitaire par les MNS en contrepartie de l'autorisation de dispense de leçons particulières de natation fixé à 120 € pour la saison estivale (juin à août), 200 € pour l'année scolaire (de septembre à mai) et 300 € pour une année complète (12 mois consécutifs).

Comparativement, la redevance de ces cours particuliers de natation proposés dans les autres piscines municipales de l'agglomération s'avère plus faible leur concédant ainsi une plus grande attractivité.

Aussi dans le but de promouvoir l'enseignement de la natation au sein des piscines municipales grenobloises, il apparaît nécessaire de revoir la tarification des redevances permettant de dispenser des cours particuliers de natation par des MNS dûment diplômés-ées.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver :

- le principe d'une nouvelle tarification de la redevance forfaitaire, en contrepartie de l'autorisation de dispense de leçons particulières d'un montant de 20 € pour la saison estivale (juin à août) et de 50 € pour une année complète (12 mois consécutifs).
- la nouvelle convention cadre d'occupation du domaine public fixant les modalités d'organisation de ces leçons individuelles de natation : tarifs appliqués, espaces mis à disposition, durée des leçons, modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 16 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver la tarification à compter du 1er octobre 2020 de la redevance exigible en contrepartie de l'autorisation de dispense de leçons particulières de natation par les Maîtres-Nageurs-euses Sauveteurs-euses ;**
- **d'approuver la convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation au sein des piscines municipales ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons individuelles de natation à intervenir avec les personnels diplômés (BEESAN ou BPJEPS AAN).**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Céline MENNETRIER

Affichée le : 1 octobre 2020

**55-(23381). DOMAINE PUBLIC.: Remboursement ticket résident – COVID 19**

**Monsieur Hakim SABRI et Monsieur Gilles NAMUR exposent,**

Mesdames, Messieurs,

Durant toute la durée du confinement lié à la pandémie de COVID-19, soit du 17 mars 2020 jusqu'au 10 mai 2020 inclus, le contrôle du stationnement payant sur voirie a été interrompu sur l'ensemble des zones de stationnement orange, violette et verte de la Ville de Grenoble. Pendant cette période, seul le stationnement « gênant » et « très gênant » a fait l'objet d'une surveillance et verbalisation par les équipes mobilisées sur le terrain.

Depuis le 11 mai 2020 et la fin officielle de la période de confinement, le stationnement sur voirie est redevenu payant à l'horodateur afin de permettre la rotation du stationnement. Après une période de sensibilisation effectuée par les équipes de contrôle durant 3 jours, les verbalisations ont repris depuis le 14 mai 2020. Pour les résidents, le stationnement est redevenu payant le 25 mai 2020. Un délai supplémentaire leur a été octroyé jusqu'à cette date pour leur permettre d'acheter ou renouveler l'achat de leur ticket résident.

Les usagers s'étant acquittés d'un ticket résident journée/hebdomadaire/mensuel en cours de validité entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020, ont pu continuer à bénéficier d'un droit à stationner pendant toute la période de confinement alors que dans le même temps, les contrôles et la surveillance du stationnement payant sur voirie ont été interrompus.

Aussi, il est proposé que les usagers bénéficiant d'un ticket résident en cours de validité pendant tout ou partie de la période de confinement et ce jusqu'à la reprise de la verbalisation du stationnement résident le 25 mai 2020, puissent faire l'objet d'un remboursement.

Modalités de remboursement :

- Achat en ligne :

Les usagers ayant acheté leurs tickets résidents mensuels enregistrés sur la base de données de la Ville de Grenoble et valables sur tout ou partie de la période comprise entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020 seront automatiquement remboursés par l'envoi d'un chèque à leur domicile.

- Achat à l'horodateur :

Les usagers ayant acheté un ticket résident mensuel valable sur tout ou partie de la période comprise entre le 17 mars et le 24 mai 2020 seront automatiquement remboursés par l'envoi d'un chèque à leur domicile.

Les usagers ayant acheté un ticket résident « journée » et « semaine » devront faire une demande adressée à la Ville de Grenoble en joignant les justificatifs d'achat et de paiement.

Au total, 6 496 abonnés mensuels sont concernés pour un montant total dû de 85 940,80 €.

Le mode de calcul est le suivant :

coût journalier du ticket résident (0,40€) X nombre de jour où le ticket résident était en cours de validité pendant la période de confinement (1 à 70)

Nombre de jours à rembourser	Nombre de personnes à rembourser	Montant journalier à rembourser	Montant total à rembourser
1	148	0,40 €	59,20 €
2	99	0,80 €	79,20 €

Nombre de jours à rembourser	Nombre de personnes à rembourser	Montant journalier à rembourser	Montant total à rembourser
36	21	14,40 €	302,40 €
37	27	14,80 €	399,60 €



3	104	1,20 €	124,80 €
4	85	1,60 €	136,00 €
5	127	2,00 €	254,00 €
6	107	2,40 €	256,80 €
7	147	2,80 €	411,60 €
8	81	3,20 €	259,20 €
9	97	3,60 €	349,20 €
10	165	4,00 €	660,00 €
11	194	4,40 €	853,60 €
12	175	4,80 €	840,00 €
13	238	5,20 €	1 237,60 €
14	314	5,60 €	1 758,40 €
15	140	6,00 €	840,00 €
16	104	6,40 €	665,60 €
17	117	6,80 €	795,60 €
18	102	7,20 €	734,40 €
19	113	7,60 €	858,80 €
20	93	8,00 €	744,00 €
21	88	8,40 €	739,20 €
22	127	8,80 €	1 117,60 €
23	107	9,20 €	984,40 €
24	109	9,60 €	1 046,40 €
25	79	10,00 €	790,00 €
26	94	10,40 €	977,60 €
27	80	10,80 €	864,00 €
28	46	11,20 €	515,20 €
29	89	11,60 €	1 032,40 €
30	264	12,00 €	3 168,00 €
31	41	12,40 €	508,40 €
32	45	12,80 €	576,00 €
33	35	13,20 €	462,00 €
34	29	13,60 €	394,40 €
35	37	14,00 €	518,00 €

38	33	15,20 €	501,60 €
39	27	15,60 €	421,20 €
40	23	16,00 €	368,00 €
41	40	16,40 €	656,00 €
42	29	16,80 €	487,20 €
43	28	17,20 €	481,60 €
44	34	17,60 €	598,40 €
45	68	18,00 €	1 224,00 €
46	34	18,40 €	625,60 €
47	57	18,80 €	1 071,60 €
48	41	19,20 €	787,20 €
49	42	19,60 €	823,20 €
50	31	20,00 €	620,00 €
51	27	20,40 €	550,80 €
52	62	20,80 €	1 289,60 €
53	41	21,20 €	869,20 €
54	58	21,60 €	1 252,80 €
55	29	22,00 €	638,00 €
56	39	22,40 €	873,60 €
57	42	22,80 €	957,60 €
58	24	23,20 €	556,80 €
59	50	23,60 €	1 180,00 €
60	60	24,00 €	1 440,00 €
61	27	24,40 €	658,80 €
62	18	24,80 €	446,40 €
63	16	25,20 €	403,20 €
64	23	25,60 €	588,80 €
65	24	26,00 €	624,00 €
66	16	26,40 €	422,40 €
67	12	26,80 €	321,60 €
68	17	27,20 €	462,40 €
69	1356	27,60 €	37 425,60 €

Ce dossier a été examiné par la :  
 Commission Ville Durable du jeudi 17 septembre 2020  
 Commission Ressources du lundi 14 septembre 2020

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver à titre exceptionnel le remboursement du montant des tickets résidents en cours de validité entre le 17 mars 2020 et le 24 mai 2020, aux 6 496 usagers concernés et pour un montant total de 85 940,80 €.**

Tableau des 59 membres du Conseil Municipal – Mandat 2020-2026  
Indemnités de fonction à compter du 29 septembre 2020

Fontion	Nom	Prénom	Indemnité de base en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Majoration en % de l'indemnité de base	Indemnité majorée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	PIOLLE	Eric	109,11 %	0	109,11 %
1 <sup>er</sup> adjoint(e)	MARTIN	Elisa	40,28 %	50,00 %	60,42 %
2 <sup>e</sup> adjoint(e)	NAMUR	Gilles	40,28 %	50,00 %	60,42 %
3 <sup>e</sup> adjoint(e)	LHEUREUX	Lucille	40,28 %	50,00 %	60,42 %
4 <sup>e</sup> adjoint(e)	SABRI	Hakim	40,28 %	50,00 %	60,42 %
5 <sup>e</sup> adjoint(e)	PETERS	Isabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
6 <sup>e</sup> adjoint(e)	ALLOTO	Maxence	40,28 %	50,00 %	60,42 %
7 <sup>e</sup> adjoint(e)	AGOBIAN	Anouche	40,28 %	50,00 %	60,42 %
8 <sup>e</sup> adjoint(e)	BERTRAND	Olivier	40,28 %	50,00 %	60,42 %
9 <sup>e</sup> adjoint(e)	BELAIR	Margot	40,28 %	50,00 %	60,42 %
10 <sup>e</sup> adjoint(e)	CONFESSON	Alan	40,28 %	50,00 %	60,42 %
11 <sup>e</sup> adjoint(e)	PANTEL	Chloé	40,28 %	50,00 %	60,42 %
12 <sup>e</sup> adjoint(e)	BACK	Antoine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
13 <sup>e</sup> adjoint(e)	BRETTON	Annabelle	40,28 %	50,00 %	60,42 %
14 <sup>e</sup> adjoint(e)	CARROZ	Emmanuel	40,28 %	50,00 %	60,42 %
15 <sup>e</sup> adjoint(e)	CAPDEPON	Kheira	40,28 %	50,00 %	60,42 %
16 <sup>e</sup> adjoint(e)	FRISTOT	Vincent	40,28 %	50,00 %	60,42 %
17 <sup>e</sup> adjoint(e)	GARNIER	Christine	40,28 %	50,00 %	60,42 %
18 <sup>e</sup> adjoint(e)	JUVEN	Pierre-André	40,28 %	50,00 %	60,42 %
19 <sup>e</sup> adjoint(e)	MENNETRIER	Cécile	40,28 %	50,00 %	60,42 %
20 <sup>e</sup> adjoint(e)	KADA	Nicolas	40,28 %	50,00 %	60,42 %
21 <sup>e</sup> adjoint(e)	TAVEL	Maud	40,28 %	50,00 %	60,42 %
22 <sup>e</sup> adjoint(e)	MERIAUX	Pierre	40,28 %	50,00 %	60,42 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BELTRAN-LOPEZ	Luis	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DESLATTES	Céline	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BEN-REDJEB	El Hasni	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	DJIDEL	Salima	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BERON PEREZ	Nicolas	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	KRIEF	Sandra	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CHASTAGNER	Thierry	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	LE BRET	Chloé	22,77 %	50,00 %	34,16 %

Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	CLOUAIRE	Pascal	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	OLMOS	Anne-Sophie	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FLECHET	Antoine	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SCHUMAN	Barbara	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	HABFAST	Claus	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WADELEC	Maude	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MONGABURU	Yann	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	ZENATI	Amel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PICOLLET	Lionel	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	SOLDEVILLE	Jérôme	22,77 %	50,00 %	34,16 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	BACHER	Katia	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	PFISTER	Laura	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	MASSON	Laure	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	FOUGERES	Sylvie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e) délégué(e)	WAZIZI	Djamel	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CARIGNON	Alain	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHATELAIN-ROCHE	Anne	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUTAFA	Cherif	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SPINI	Dominique	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOER	Brigitte	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BERANGER	Nathalie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	PINEL	Nicolas	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CHALAS	Emilie	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	SIX	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	LORINQUER	Karen	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	NOBLECOURT	Olivier	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	CENATIEMPO	Cécile	6,00 %	33,33 %	8,00 %
Conseiller(e) municipal(e)	BOUZEGHOUB	Hassen	6,00 %	33,33 %	8,00 %



Annexe à la délibération du conseil Municipal du 2020

**DROIT DE PLACE DU MARCHE DE NOEL 2020**

- Du Vendredi 27 novembre au jeudi 24 décembre 2020 -28 jours d'ouverture (4 week ends) pour la place Victor Hugo et square Docteur Martin

	Tarifs HT 2019 (pour 33 jours d'exploitation)	Tarifs HT 2020
<b>Tarifs des droits de place pour 28 jours d'exploitation soit Du 27 novembre au 24 décembre 2020</b>		
<b>Locations chalets Artisan</b>		
Tarifs artisans Chalet 3x 2m Hors chalet restauration	2310€	1980€
Tarifs artisan Chalet 4x 2m Hors chalet restauration	Pas de tarif en 2019	2638€
<b>Chalet Classique :</b>		
Chalet 3x 2m	3 675 €	3150 €
Chalet 4x 2,2m	4 830 €	4139 €
Chalet 6x 2,2m	7 140 €	6119 €
Chalet 8x 2,2m	9 660 €	8279 €
Chalet 12x 2,2m	14 280 €	12238 €
<b>Emplacements spéciaux (place Victor Hugo)</b>		
Kiosque restauration Le Palais	2 940 €	2520 €
Forfait espace décoration en m2	Pas de tarif au m2 en 2019	112€
Forfait espace Restauration en m2	Pas de tarif au m2 en 2019	108€
Vente déambulatoire / jour	105 €	106 €
<b>Emplacements sous tente (square Docteur Martin)</b>		
Tarif au m <sup>2</sup> sur la période	Pas de tarif au m2 en 2019	86 €
Tarif au m <sup>2</sup> pour une journée	Pas de tarif au m2 en 2019	5,30 €
<b>Services optionnels</b>		
Supplément électrique	176 €	177 €
Forfait point d'eau	350 €	354 €
<b>Participation obligatoire</b>		
Participation aux frais de sécurité (Vigipirate) montant Forfaitaire pour la période d'exploitation	Pas de tarif en 2019	150 €
<b>Pénalité</b>		
Pénalité Non-respect d'une clause du contrat, par jour et par clause	105 €	105 €

